Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa
N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale*

***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
|---|---|---|
| | | |

## 1. Intitulé du projet

Extension du parc d'activités économiques de Bures Morainvilliers

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom : Prénom :

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale : Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Raphaël COGNET

RCS / SIRET : 2 0 0 0 5 9 8 8 9 0 0 0 1 0 Forme juridique : Communauté Urbaine

***Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1***

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)* |
|---|---|
| 39. Travaux, construction et opération d'aménagement | Le projet d'extension du parc d'activités économiques de Bures-Morainvilliers comprend l'aménagement de cellules pour une surface de plancher d'environ14 000 m². |

## 4. Caractéristiques générales du projet

***Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

L'opération d'extension du parc d'activités économiques de Bures-Morainvilliers située rue de la Croix de l'Orme à Morainvilliers (78) consiste en la viabilisation d'environ 2 Hectares pour permettre l'accueil de nouvelles activités économiques non commerciales (bureaux, bâtiment industriel, cellules artisanales, petite industrie, etc.).
La viabilisation de ces 2 Hectares doit permettre l'aménagement d'environ 14 000 m² de surface de plancher répartis en 5 à 7 lots cessibles.
Ces lots seront desservis par une nouvelle voie qui se termine par une raquette de retournement.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

- Participer au développement de l'activité économique dans le département du 78.
- Renforcer le pôle d'activités déjà existant sur Morainvilliers.
- Répondre à la demande d'extension des entreprises déjà sur site ainsi que la demande présente sur le territoire.
- Créer de nouveaux emplois sur le territoire.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain étant initialement vierge de construction, il sera concerné par les phases suivantes :
- Préparation des plateformes (déblai/remblai, abatage, dessouchage d'arbres, nivellement...),
- Création de la voirie,
- Installation des réseaux enterrés,
- Aménagement des espaces paysagers et dispositifs d'infiltration des eaux pluviales, création des bassins à ciel ouvert,

Pendant la phase travaux, l'accent sera mis sir ma gestion du chantier à faibles nuisances.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce nouvel ensemble de cellules se développe au sein d'un parc d'activités économiques. Ce projet augmentera l'offre commerciale sur le secteur.
L'activité entraînera un trafic de véhicules légers et de camions d'approvisionnement des marchandises et d'évacuation des déchets.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Ce projet est soumis a une demande de permis d'aménager.
Ce projet fait l'objet d'un dossier au titre de la loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales sur site. (Dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0, sup 1ha)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| Surface du terrain (parcelles cadastrales concernées par le projet) | 19 760 m² |
| Surface d'emprises des lots | 2 924 m² |
| Surface des voiries | 1 908 m² |
| Surface des espaces verts publics | 4 417 m² |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Parc d'activités économiques de Bures-Morainvilliers
Rue de la croix de l'Orme
78 630 Morainvilliers

**Coordonnées géographiques[1]** Long. 48° 56' 13" Lat. 01° 57' 02" E

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : Long. __ ° __ ' __ " .. Lat. __ ° __ ' __ " _
Point d'arrivée : Long. __ ° __ ' __ " .. Lat. __ ° __ ' __ " _
Communes traversées :

***Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6***

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui ☒ Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui ☐ Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☒ | Les sites les plus proches :<br>- ZNIEFF I : SAULAIES MARECAGEUSES DE LA FORET DES GRANDS BOIS 110020319 à 1.9 km ; VALLON DU BOIS DE ROUGEMONT 110020318 à 1.7 km.<br>- ZNIEFF II : FORET DES ALLUETS ET BOISEMETS D'HERBEVILLE A FEUCHEROLLES 110001507 à 1.5 km. |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☒ | Zone la plus proche : "Le bout du monde" (FR3800005) situé à 9.5 km. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☒ | Parc Naturel Régional le plus proche : le Vexin Français (FR8000030) à 8,5 km.<br>Réserve Naturelle Régionale la plus proche : Site géologique de Limay (FR9300031) à 15.8 km |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☒ | La Commune de Morainvilliers est citée dans le PPBE des Yvelines mais elle n'est pas concernée par ce plan. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☒ | L'église Saint-Léger de Morainvilliers est inscrite sur l'inventaire des monuments historiques. Elle est située à 1.5 km. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☒ | Conclusion de l'étude de délimitation de zones humides réalisée par le bureau d'études environnement Biotope en 2021. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☒ | ☐ | La commune de Morainvilliers est concernée par un PPRN régi par l'arrêté préfectoral du 02 novembre 1992 portant délimitation du périmètre des zones à risque d'inondation des cours d'eau non domaniaux.<br>Approuvé |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☒ | |
| **Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** | **Oui** | **Non** | **Lequel et à quelle distance ?** |
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☒ | Les sites NATURA 2000 les plus proches sont :<br>- La Carrière de Guerville (FR1102013- N2000 directive habitats) à 12.5 km.<br>- La Boucle de Moisson, de Guernes et de Rosny (FR1112012- N2000 directive Oiseaux) à 19. km. |
| D'un site classé ? | ☐ | ☒ | |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel* |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | Les raccordements d'eau sur le réseau public seront effectués pour les besoins sanitaires des lots. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☒ | En phase travaux, la réalisation des plateformes s'effectuera en équilibrant au maximum les déblais/remblais. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☒ | En phase travaux, la réalisation des plateformes s'effectuera en équilibrant au maximum les déblais/remblais et suivant les résultats d'analyse des études de sols complémentaires. |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☒ | ☐ | Pour sa réalisation, le projet nécessite de détruire~0,6ha d'habitats favorables aux orthoptères et~1ha d'habitats favorables aux oiseaux du cortège boisé.<br>D'après la bibliographie, des espèces protégées sont présentes (527 tous groupe confondus) parmi lesquelles : Accenteur mouchet / Fauvette à tête noir / Mésange charbonnière / Pic épeiche / Pinson des arbres / Rouge-gorge familier / Oedipode turquoise / Lézard des murailles.<br>Un diagnostic est en cours et a relevé des espèces à enjeux et/ou protégées: Mante religieuse / Fauvette grisette / Azuré de la Bugrane / Fadet commun / Orvet fragile / Grimpereau des jardins - Pipit farlouse / Roitelet à triples |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☒ | Les sites NATURA 2000 les plus proches sont :<br>- La Carrière de Guerville (FR1102013- N2000 directive habitats) à 12.5 km.<br>- La Boucle de Moisson, de Guernes et de Rosny (FR1112012- N2000 directive Oiseaux) à 19. km. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☒ | ☐ | Le projet impactera trois grands types d'habitat naturel :<br>- Friches vivaces sur substrats rapportés (habitats pour orthoptère et chasse pour les oiseaux des milieux ouverts), ~0,6 ha impacté ;<br>- Alignement d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs (habitats pour les oiseaux, habitats partiellement évités), ~0,55ha impacté ;<br>- Fourré et manteau forestier eutrophe mésophile rudéralisé (habitat pour les oiseaux) ~0,6ha impacté.<br>La topologie du site imposera une forte concentration des espaces artificialisés |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| **Nuisances** | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | ☒ | ☐ | Augmentation du trafic en fonction des activités futures. |
| | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Les nuisances sonores seront engendrées par une potentielle augmentation du trafic qui sera en fonction des activités futures présentes dans la zone. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Emissions lumineuse à prévoir en fonction des activités futures.<br>Des préconisations quant à l'utilisation de longueurs d'onde spécifiques seront demandées. |
| **Emissions** | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | Les eaux de pluie seront infiltrées sur place via des noues et des bassins d'infiltration (communs aux parcelles ou individualisés).<br>Elles proviendront des eaux de voirie et des eaux de toiture (sauf si l'étude d'infiltration préconise un rejet à débit limité). |
| | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☐ | ☒ | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Patrimoine / Cadre de vie / Population** | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☒ | Les installations feront l'objet d'un aménagement paysager et respecteront le PLUi et l'OAP. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☒ | ☐ | Le projet s'implante sur des parcelles agricoles. |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures d'évitement et de réduction sont envisagées :
-Démarrage des travaux en dehors des périodes de nidification,
- Evitement d'une bande de 2000 m² d'habitat favorable aux orthoptères en limite nord du projet,
- Accompagnement en phase travaux par un AMO écologue,
- Maintien des continuités écologiques Est/Ouest,
- Réduction de l'impact sur le transit des individus via des clôtures adaptées,
- Palette végétales adaptée aux espèces présentes et à la région géographique du projet,
- Réduction des nuisances lumineuses,
- Installation de nichoirs artificiels,
- Identification et préservation des arbres à cavités ne nécessitant pas d'êtres supprimés,
- Identification et démontage adaptés des arbres à cavité,
- Evitement de la partie boisée.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les investigations naturalistes menées en amont, dès la phase conception, ont permis de cibler les sensibilités du site du projet. Elles ont notamment fait apparaître un enjeu pour les oiseaux et les orthoptères. En effet, on observe une relation entre les lisières et la friche sur substrat rapporté, les oiseaux nichent dans la lisière et s'alimentent dans la friche.
La démarche d'évitement et de réduction menée dès le début de la conception (ayant conduit à l'évitement d'un tiers de la surface d'habitat favorable à l'alimentation des oiseaux) ainsi que les diverses mesures présentées plus haut conduiront à éviter tout impact résiduel significatif et ainsi dispense le projet d'une étude d'impact et d'une évaluation environnementale.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ; | ☒ |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | ☒ |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☒ |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☒ |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☒ |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
| --- |
| - Note explicative sur l'évolution du périmètre du projet. |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Mantes-la-Jolie le, 12-10-2021

Signature

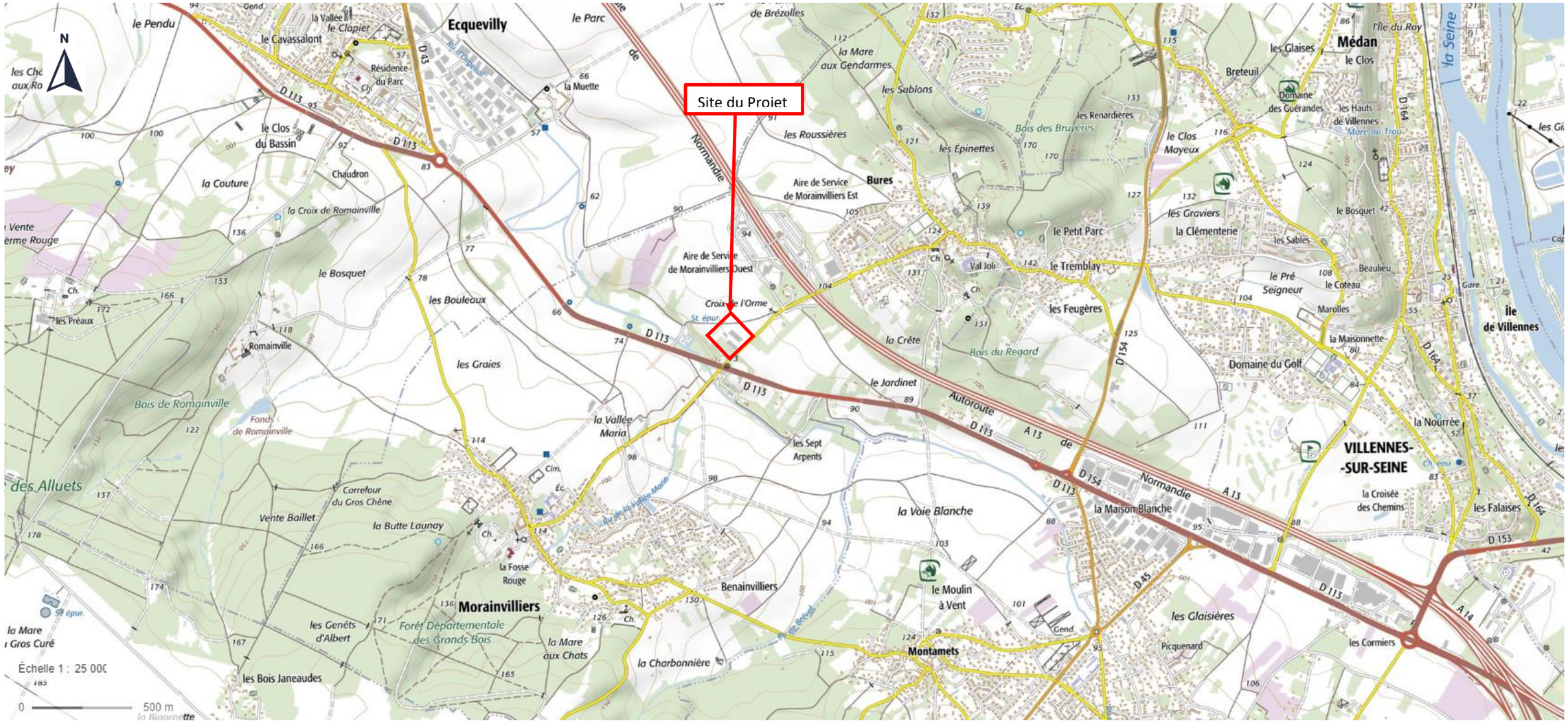


**PLAN DE SITUATION**
**ECHELLE 1/25 000 – Juin 2021**

## Reportage photographique

**Echelle non contractuelle – Juin 2021**



**Vue depuis le nouveau rond-point rue de Stockholm (vue d'ensemble)**

COUPE EN TRAVERS TYPE
VOIRIE

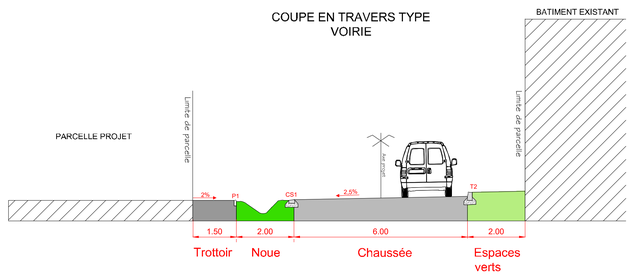


ECHELLE : 1/75

Nota: - Surface approximative à confirmer avec bornage contradictoire
- Application cadastrale sans garantie de limite.

GRAND PARIS SEINE & OISE
EPAMSA Etablissement Public d'Amenagement du Marnois Seine Aval

GNAT INGENIERIE
MAITRE D'OEUVRE – INGENIEUR CONSEIL
12 Rue Albert Einstein – 77420 CHAMPS SUR MARNE
TEL: 01.60.05.47.76 FAX: 01.60.05.49.97
E-mail : info@gnat.fr

INFRASTRUCTURE

PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE
BURES MORAINVILLIERS

TARGOWLA
biotope

# PLAN DE MASSE
# VARIANTE 3

| PHASE | N° DOSSIER |
|---|---|
| AVP | 21.77.008 |
| CHEF DE PROJET | DESSINE PAR |
| A.BOULAIN | S.DAJOUX |
| REF INFO | ECHELLE |
| | 1/250 ème |
| INDICE | DATE |
| A B | Juin 2021 |
| C D | |
| E F | 04 |
| G H | |

NOTA: Le présent plan ne constitue pas un document technique ayant valeur de plan d'exécution, mais un document administratif. GNAT Ingénierie dégage toute sa responsabilité sur l'utilisation de ce plan pour la réalisation des travaux

| INDICE | MODIFICATIONS | DATE | DESS. |
|---|---|---|---|
| A | Modification emprise projet | 29/06/21 | SD |
| B | Modification fond de plan | 10/09/21 | SD |

Ce document est la propriété exclusive de GNAT Ingenierie, il ne peut être communique ni reproduit sans son autorisation.

( A n° 1407 )
( A n° 1406 )
( A n° 1405 )
( A n° 1390 )
( A n° 1389 )
( A n° 1386 )
( A n° 1385 )
( A n° 1378 )
( A n° 1377 )
( A n° 1267 )
( A n° 1259 )

Limite de culture
Tracé du chemin actuel
CR n° 37
Chemin des Lames
Zone boisée

( AE n° 21 ) GPSO
( AE n° 22 ) GPSO
( AE n° 23 ) GPSO
( AE n° 24 ) GPSO
( AE n° 25 ) GPSO
( AE n° 26 ) GPSO
( AE n° 27 ) GPSO
( AE n° 28 ) GPSO
( AE n° 29 ) GPSO
( AE n° 32 ) GPSO
( AE n° 34 ) GPSO
( AE n° 35 ) GPSO
( AE n° 36 ) GPSO
( AE n° 58 )
Syndicat d'assainissement de la Région d'Orgeval

MACRO LOT
Env. 4515 m²
3 007 m²

LOT 4
Env. 2 197 m²
1 158 m²

LOT 3
Env. 2 448 m²
1 430 m²

LOT 2
Env. 2 008 m²
1 052 m²

LOT 1
Env. 2 337 m²
1 324 m²

Mur séparatif privatif à la parcelle AE n° 31
Mur séparatif privatif à la parcelle AE n° 31
Emprise projet
Zone Bordée
( AE n° 54 )
Indivision CHEVALIER
( AE n° 52 )
GFA Grande Plaine
SECTION AE
( AE n° 31 )
IMMOVAL
( AE n° 50 )
M. & Mme AHMIM
( AE n° 49 )
( AE n° 104 )
Les Copropriétaires de l'imm
sis rue de la Croix de l'Orme
Voie
parking
BA
BN
GBA
EP
GAZ

COUPE EN TRAVERS TYPE
VOIRIE

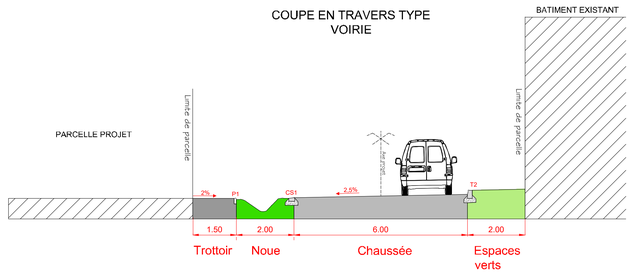


ECHELLE : 1/75

Nota: - Surface approximative à confirmer avec bornage contradictoire
- Application cadastrale sans garantie de limite.

GRAND PARIS SEINE & OISE
EPAMSA Etablissement Public d'Aménagement du Manteois Seine Aval

GNAT INGENIERIE
MAITRE D'OEUVRE — INGENIEUR CONSEIL
12 Rue Albert Einstein – 77420 CHAMPS SUR MARNE
TEL: 01.60.05.47.76 FAX: 01.60.05.49.97
E-mail : info@gnat.fr

INFRASTRUCTURE

PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE
BURES MORAINVILLIERS

TARGOWLA
biotope

# PLAN DE MASSE
## LIMITES DE CONSTRUCTIBILITE

NOTA: Le présent plan ne constitue pas un document technique ayant valeur de plan d'exécution, mais un document administratif. GNAT Ingénierie dégage toute sa responsabilité sur l'utilisation de ce plan pour la réalisation des travaux

| INDICE | MODIFICATIONS | DATE | DESS. |
|---|---|---|---|
| A | Modification emprise projet | 29/06/21 | SD |

| PHASE | N° DOSSIER |
|---|---|
| AVP | 21.77.008 |
| CHEF DE PROJET | DESSINE PAR |
| A.BOULAIN | S.DAJOUX |
| REF. INFO | ECHELLE |
| | 1/250 ème |
| INDICE | DATE |
| A B | Juin 2021 |
| C D | |
| E F | 04b |
| G H | |

Ce document est la propriété exclusive de GNAT Ingenierie. Il ne peut être communiqué ni reproduit sans son autorisation.

# PARC D'ACTIVITES BURES MORAINVILLIERS
# PERIMETRE A 100M

Parcelles agricoles

Périmètre à 100 m

Chemin des Grandes Groux

MACRO LOT
Env. 4515 m²

LOT 4
Env. 2 197 m²

Auto dépannage Val de Seine

AIM&S Informatique

Tennispro

Smatt

Hertz

LCD Cobalt

Station d'épuration

LOT 3
Env. 2 448 m²

LOT 2
Env. 2 008 m²

LOT 1
Env. 2 337 m²

Ru d'Orgeval

Rue de la Croix de l'Orme

Habitations

RD 113

Périmètre à 100 m

Parcelles agricoles

A13

N

ECHELLE : 1/2000

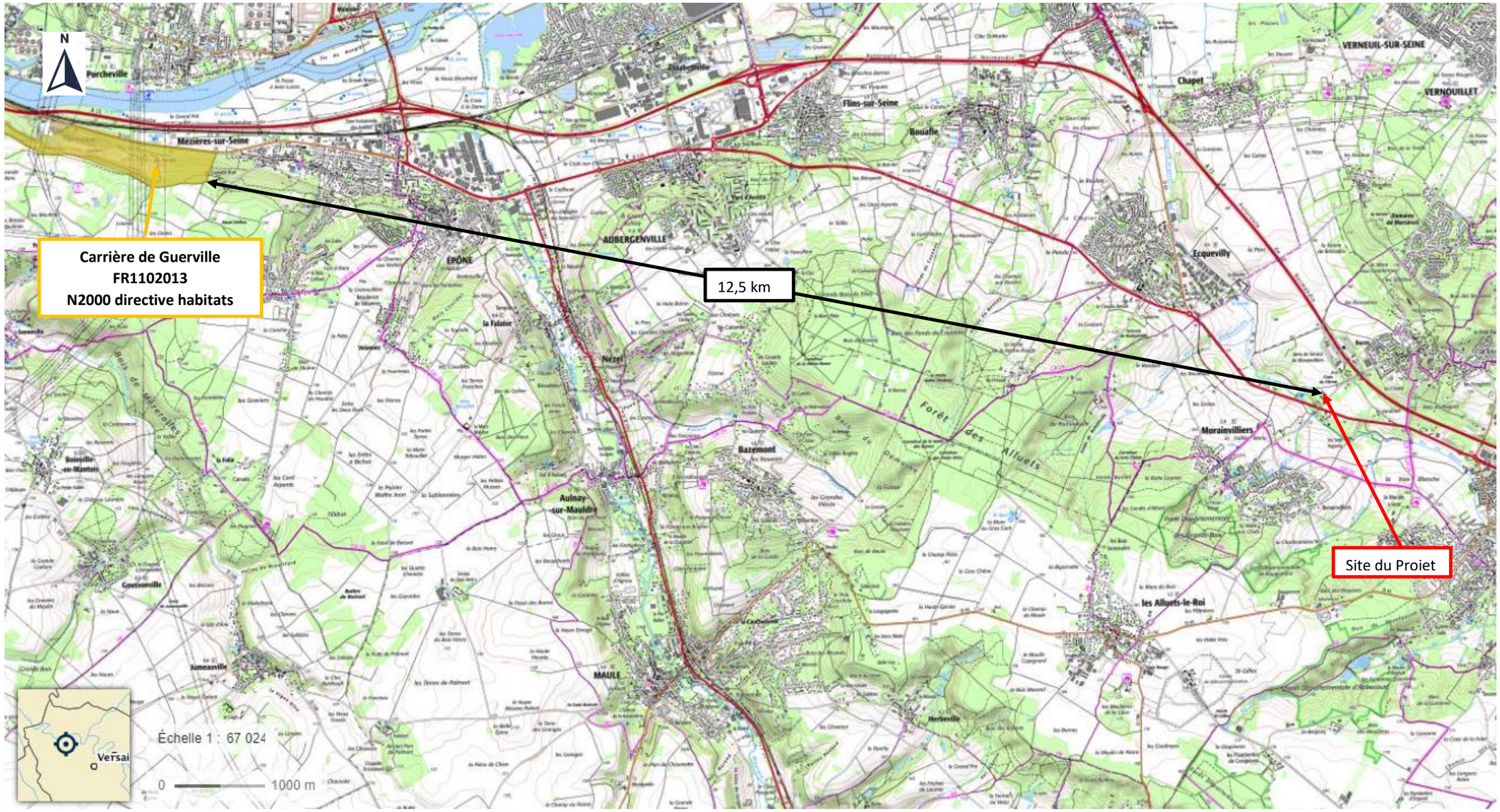


**PLAN DE SITUATION DU SITE NATURA 2000**

**ECHELLE non contractuelle – Octobre 2021**

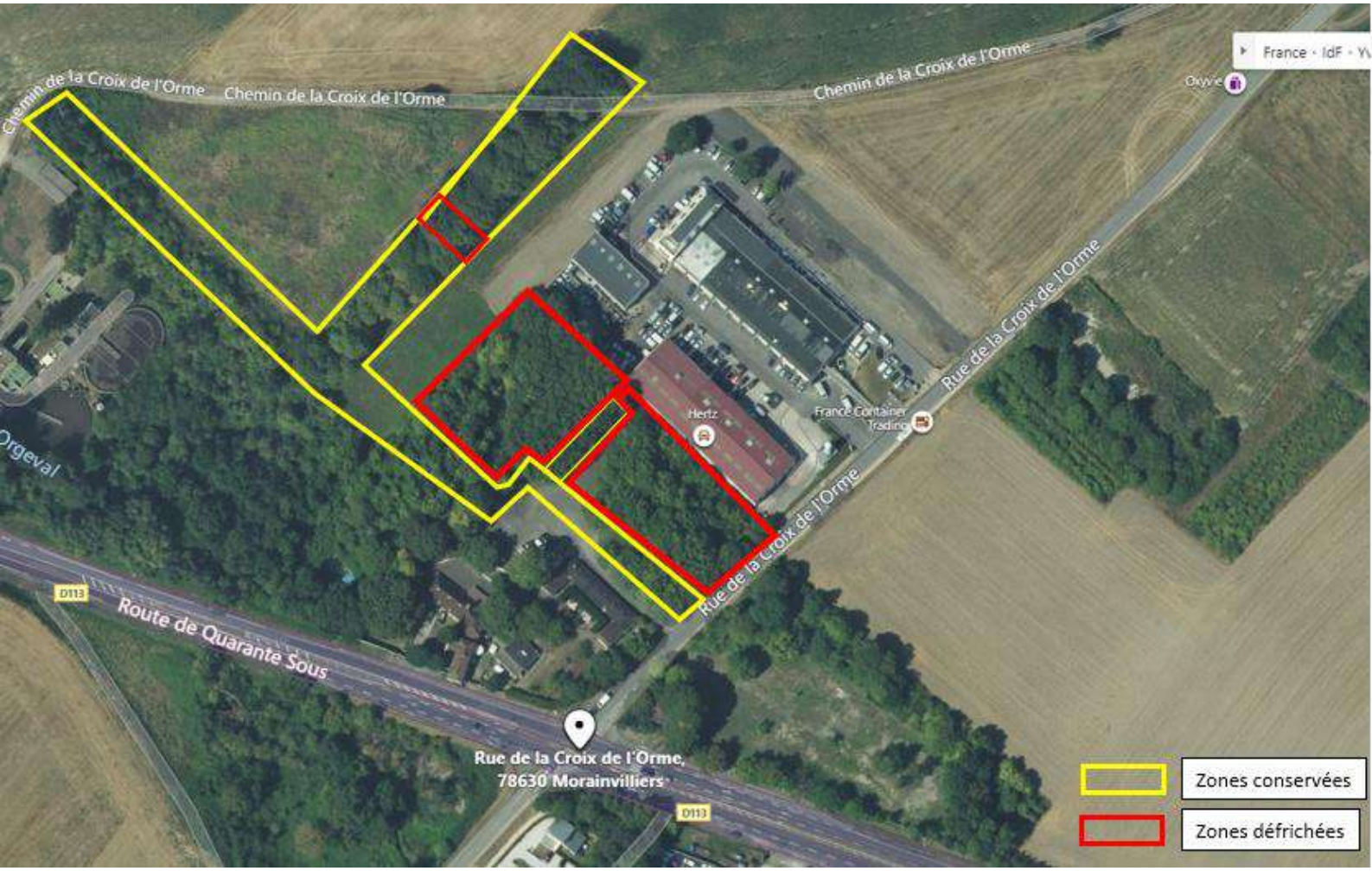
Chemin de la Croix de l'Orme
Chemin de la Croix de l'Orme
Chemin de la Croix de l'Orme
Rue de la Croix de l'Orme
Rue de la Croix de l'Orme
Hertz
France Container Trading
Route de Quarante Sous
D113
D113
Rue de la Croix de l'Orme,
78630 Morainvilliers
Zones conservées
Zones défrichées

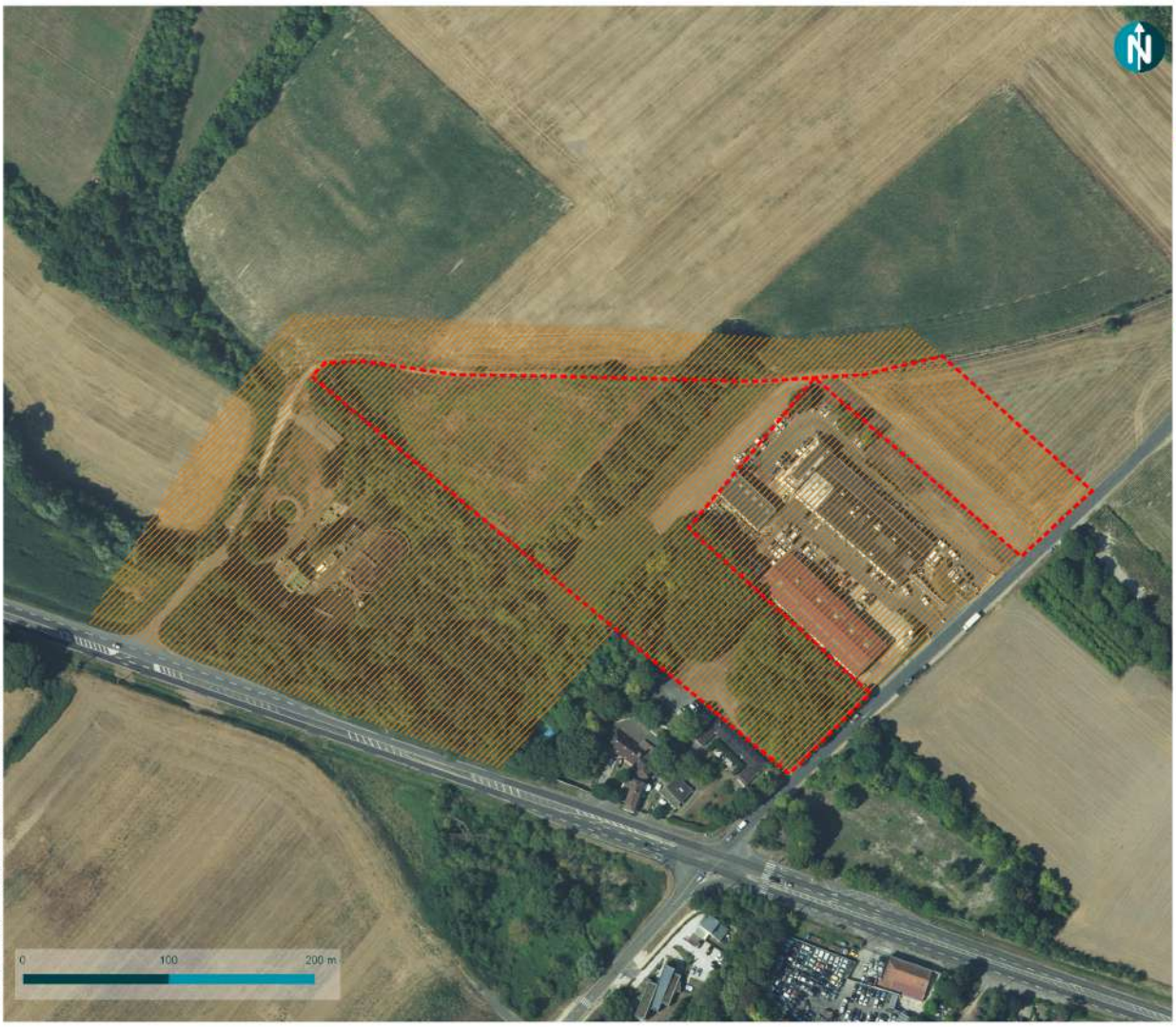


© EPAMSA - Tous droits réservés - Cartographie : Biotope, 2020-07-09T17:38:52

EPAMSA

Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval

# Proposition d'aire d'étude rapprochée

Diagnostic faune-flore dans le cadre de l'extension du parc d'activités économiques de Bures-Morainvilliers (78)

Légende

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

biotope

# Délimitation réglementaire des zones humides dans le cadre de l'aménagement de la ZA de Morainvilliers

*EPAMSA*

Avril 2021

| | | |
|---|---|---|
| **Citation recommandée** | BIOTOPE, 2021 - Délimitation réglementaire des zones humides dans le cadre de l'aménagement de la ZA de Morainvilliers, 52 pages | |
| **Version / Indice** | V2 | |
| **Date** | 08 avril 2021 | |
| **Nom de fichier** | 020221_EPAMSA_Morainvilliers_delimZH | |
| **N° de contrat** | 2019812-4 | |
| **Maître d'ouvrage** | EPAMSA<br>1 Rue de Champagne,<br>78200 Mantes-la-Jolie | |
| **Interlocuteur** | **Lylia AIT ALLAOUA**<br>Responsable d'Opérations | l.aitallaoua@epamsa.fr<br>06 48 57 50 57 |
| **Mandataire** | **BIOTOPE**<br>*25* impasse Mousset, 75012 Paris | |
| **Interlocuteur** | **Thomas BONBONNELLE**<br>Chef de projets | Tbonbonnelle@biotope.fr<br>+33 (0)1 40 09 04 37 |
| **Biotope, Responsables du projet** | **Maxence ARNAUD**<br>Chargé d'étude | marnaud@biotope.fr<br>01 81 69 86 55 |
| **Biotope, Responsable de qualité** | | |

# Sommaire

Sommaire 3

1 Contexte de l'étude 5

**1 Caractéristiques de l'aire d'étude 7**
**2 Délimitation des zones humides 8**
**2.1 Rappel réglementaire** 8
**2.2 Délimitation de la végétation humide** 9
**2.3 Délimitation des sols humides** 9
**3 Aspects méthodologiques 12**
3.1 Equipe de travail 12
3.2 Prospections de terrain 12

2 Délimitation des zones humides 13

**1 Habitats naturels et flore 14**
1.1 Habitats naturels 14
1.2 Flore 23
1.3 Zones humides 29

3 Bibliographie 51

**Bibliographie 52**
**Webographie 52**

# Liste des tableaux

Tableau 1 : Présentation de l'équipe projet 12
Tableau 2 : Calendrier des prospections de terrain 12
Tableau 3 : Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels présents dans l'aire d'étude rapprochée 16
Tableau 4 : Synthèse des données bibliographiques 24
Tableau 5 : Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales remarquables présentes dans l'aire d'étude rapprochée 26
Tableau 6 : Tableau des classes des enveloppes d'alerte potentiellement humides de la DRIEE - 2010 40
Tableau 7 : Analyse du critère « Végétation » des habitats de l'aire d'étude rapprochée 43
Tableau 8 : Espèces de flore dominantes du sous-bois à proximité du ru d'Orgeval 45

# Liste des cartes

Carte 1 : Périmètre de l'aire d'étude © OSM (2020) 7
Carte 2 : 21
Carte 3 : Cartographie des habitats ©OpenStreetMap ©Biotope 21
Carte 4 : Localisation des espèces exotiques envahissantes - ©OpenStreetMap ©Biotope 28
Carte 5 : Contexte historique de l'aire d'étude rapprochée 31
Carte 6 : Contexte géologique de l'aire d'étude rapprochée 33
Carte 7 : Contexte pédologique de l'aire d'étude rapprochée 35
Carte 8 : Contexte topographique de l'aire d'étude rapprochée 37
Carte 9 : Contexte de remontée de nappe de l'aire d'étude rapprochée 39
Carte 10 : Contexte de classes des enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE (2010) 41
Carte 11 : Analyse des critères habitats et sols - ©Biotope 48
Carte 12 : Synthèse des zones humides sur l'aire d'étude rapprochée 49

# Liste des figures

Figure 1 : Méthodologie de délimitation des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2019 © Biotope (2019) 9
Figure 2 : Schéma issu de l'Annexe IV de la circulaire de janvier 2010 : « Illustration des caractéristiques des sols de zones humides. » © GEPPA (1995) 10
Figure 3 Démarche de prospection de terrain à partir de la limite supposée de la zone humide (source : Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides, © MEDDE (2013) 11
Figure 4 : Habitats aquatiques et humides sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope 22
Figure 5 : Habitats ouverts, semi-ouverts mésophiles sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope 22
Figure 6 : Habitats anthropiques sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope 22
Figure 7 : Espèces exotiques sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope. 29
Figure 8 : Localisation de la zone humide identifiée en 2014 ©AREA Conseil 30
Figure 9 : Illustrations de l'expertise pédologique – Photos prises sur le site en 2020 - ©Biotope 47

# 1

# Contexte de l’étude

1 Contexte de l'étude

# 1 Caractéristiques de l'aire d'étude

L'aire d'étude se situe sur le commune de Morainvilliers dans le département des Yvelines (78). L'aire d'étude est une zone d'activité d'environ 1 ha. Elle est bordée au sud par la départementale 113. A l'est une route communale (Rue de la Croix de l'Orme) donnant accès à la ZA. Les limites nord et ouest sont bordées par des espaces agricoles et forestier.

L'aire d'étude rapprochée sur laquelle se sont déroulé les investigations mesure 6,26 ha ?

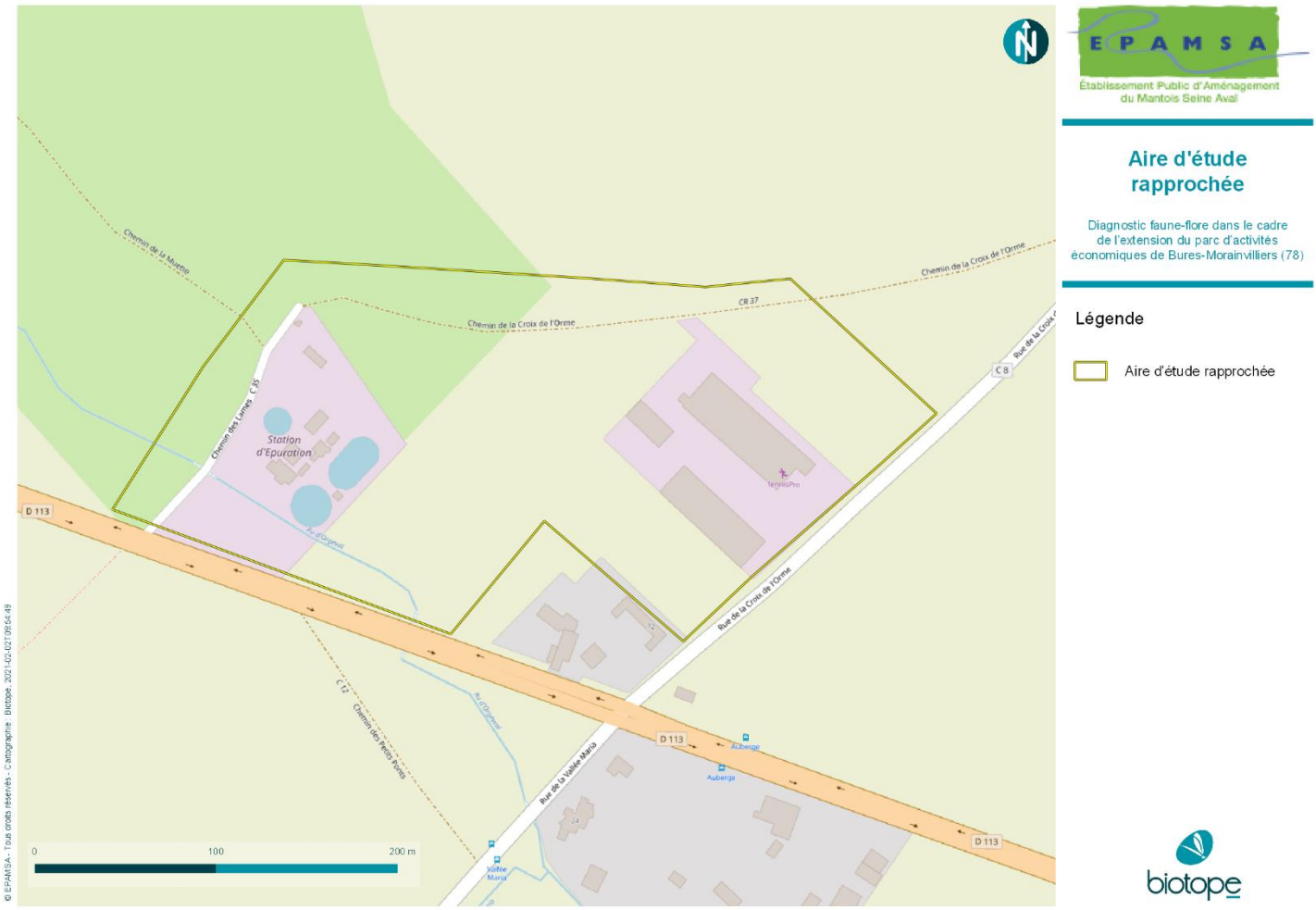


Carte 1 : Périmètre de l'aire d'étude © OSM (2020)

# 2 Délimitation des zones humides

## 2.1 Rappel réglementaire

L'article L.211-1 du Code de l'environnement définit les zones humides comme « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

La définition légale des zones humides est ainsi fondée sur deux critères que constituent, d'une part, les sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et la végétation hygrophile (espèces adaptées à la vie dans des milieux très humides ou aquatiques).

A la suite d'une modification réglementaire apportée par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019, les critères de définitions des zones humides considérés comme cumulatifs depuis le 22 février 2017 sont maintenant à nouveau considérés comme alternatifs.

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2019 qui précise les critères de définition des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, la seule présence d'un des deux critères (critère sol ou habitats ou flore) est suffisante pour caractériser une zone humide.

Ainsi, désormais, dans le cadre d'une délimitation de zones humides, sont considérés comme tels (LOI n° 2019-773 du 24 juillet 2019 relative à la caractérisation des zones humides, NOR: TREL1827740L) :

- Les sites présentant un habitat humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2019 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.
- Les sites présentant une flore hydrophile au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2019 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.
- Les sites présentant des sols hydromorphes au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2019 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

# 1 Contexte de l'étude

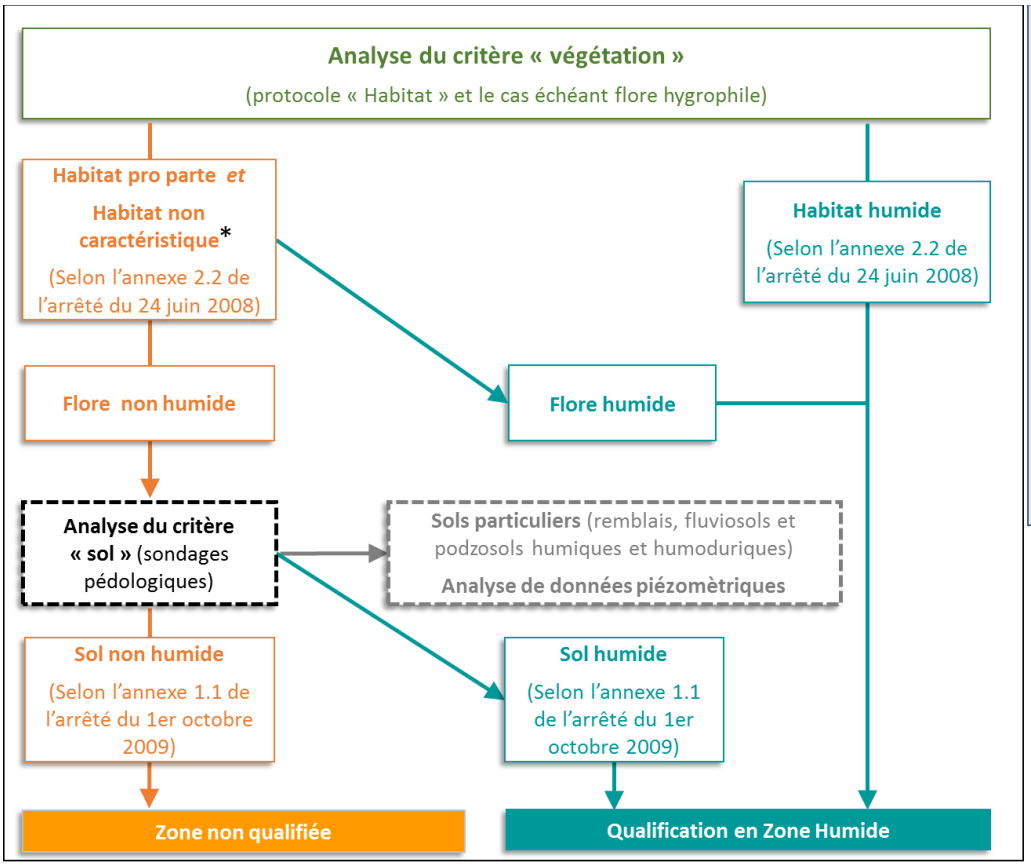


Conformément à l'article R.211-108 du Code de l'environnement, la définition des zones humides n'est pas applicable aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales.
Une attention particulière doit cependant être portée sur les bordures des étangs et les mares.

*Pour ces habitats, l'analyse du contexte hydrologique, topographique et géomorphologique peut limiter le recours à la pédologie pour statuer (sous réserve de validation par les services instructeurs)

Figure 1 : Méthodologie de délimitation des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2019
© Biotope (2019)

## 2.2 Délimitation de la végétation humide

La cartographie de la végétation est utilisée pour l'inventaire des zones humides. La délimitation est alors établie sur la base du contour des habitats identifiés selon la nomenclature CORINE Biotopes (Bissardon, Guibal, 2003) ou le Prodrome des végétations de France (Bardat *et al.*, 2004).

Elle permet ainsi de différencier les habitats dits « humides » « H » des habitats « potentiellement ou partiellement humides » « pro parte, p. », au regard de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

Les habitats ne seront décrits qu'au niveau syntaxonomique suffisant pour statuer sur le caractère humide ou non humide de l'habitat.

## 2.3 Délimitation des sols humides

L'analyse des sols se fait sur les végétations *pro parte* ou non concernées. L'observation des traits d'hydromorphie au sein d'un profil de sol peut être réalisée toute l'année, même si l'hiver est déconseillé (sol gelé). Le printemps est la saison idéale pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau, souvent période de l'engorgement maximal. Il faut tout de même noter que les traits d'hydromorphie sont permanents, et peuvent donc être observés à toute saison.

Ces traits d'hydromorphie sont de plusieurs types :

## 1 Contexte de l'étude

- Présence de tourbe (horizon histique), accumulation de matière organique morte dans un milieu saturé en eau, de couleur brune à noirâtre.
- Présence d'un horizon réductique, à engorgement prolongé par une nappe phréatique d'eau privée d'oxygène, qui provoque des phénomènes d'anaérobiose et de réduction du fer, de couleur bleu-vert gris.
- Présence d'un horizon rédoxique, dans des horizons à engorgement temporaire et à nappe circulante, avec apparition de traces d'oxydo-réduction du fer (taches rouille et zones décolorées) et de nodules ou concrétions de fer/manganèse, de couleur noire.

Afin de délimiter une zone humide grâce au critère pédologique, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière.

La localisation précise et le nombre de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Chaque sondage pédologique sur ces points doit être si possible d'une profondeur de 1,2 mètre. L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- D'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres
- **Ou** de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol,
- **Ou** de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur,
- **Ou** de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et de de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm.

Il peut également être précisé que si aucune trace d'horizons histiques, rédoxiques ou réductiques n'apparaît dans les premiers 50 cm, il ne devient pas nécessaire de continuer plus profondément le sondage, puisque dans tous les cas le sol ne rentre pas dans le cadre des sols caractéristiques de zone humide selon les classes du GEPPA.

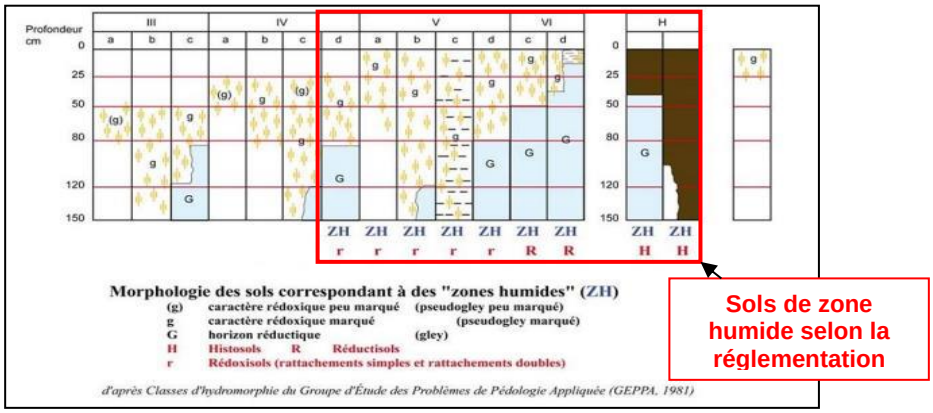


Figure 2 : Schéma issu de l'Annexe IV de la circulaire de janvier 2010 : « Illustration des caractéristiques des sols de zones humides. » © GEPPA (1995)

# 1 Contexte de l'étude

**Dans certains cas, l'examen du critère pédologique ne permet pas de conclure quant au caractère humide du sol.** Pour les cas particuliers de sols, énoncés dans l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques doivent être examinés. En effet, certains sols peuvent être saturés en eau mais ne pas présenter de traits pédologiques d'hydromorphie visibles. C'est le cas de certains fluviosols, qu'ils soient pauvres en fer, ou pourvus d'un fort drainage naturel. Une étude complémentaire doit dans cette situation être mise en œuvre pour préciser la « profondeur maximale » du toit de la nappe et la « durée d'engorgement » en eau afin de justifier la présence d'un engorgement à moins de 50 cm (analyse piézométrique).

***Dans les cas où la zone est connectée au cours d'eau, seuls quelques points de sondages suffisent pour délimiter la zone humide, en amont de cette dernière.***

*L'expertise pédologique se base sur des sondages ponctuels, à partir desquels la délimitation des zones humides est faite par extrapolation. Tracer un contour précis de zone humide grâce à la pédologie peut nécessiter un nombre important de sondages pour se rapprocher de l'exhaustivité. La meilleure solution est de s'approcher au plus près de la limite de la zone humide, et de tracer un polygone reliant ces limites (amont/aval et bordures).*

Lorsque la zone est déconnectée du cours d'eau (cas des zones humides en tête de bassin versant), la délimitation par la pédologie devient plus difficile et nécessite la prise en compte de facteurs topographiques et hydrologiques pour évaluer au plus près la limite réelle de la zone humide.

### Limites méthodologiques

- La règlementation indique que l'expertise pédologique peut être réalisée toute l'année avec une période optimale en fin d'hiver. En pratique, il peut être difficile de réaliser les sondages au cours d'une période sèche.
- Le caractère exploitable des sondages dépend de la possibilité d'atteindre une profondeur suffisante (en théorie de l'ordre de 1,20 m). Cette exigence ne peut être satisfaite lorsqu'un arrêt à faible profondeur est imposé par la présence de cailloux ou de racines, ou par un endurcissement du sol : cas fréquent en présence d'aménagements anthropiques.
- Les sols agricoles peuvent poser des difficultés d'interprétation. En effet, leur partie superficielle est souvent homogénéisée par le labour et obscurcie par un enrichissement en matière organique, ce qui rend problématique l'observation des traces d'hydromorphie. Une alternative peut consister à se reporter sur des sondages dans des milieux adjacents moins perturbés.

Figure 3 Démarche de prospection de terrain à partir de la limite supposée de la zone humide (source : Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides, © MEDDE (2013)

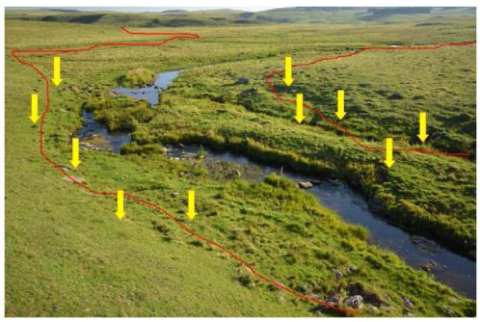

- Les sols remaniés (anthroposols), parmi lesquels les remblais, se reconstituent lentement et reflètent rarement le fonctionnement du site. Les traits pédologiques caractéristiques de zone humide peuvent ne pas se développer et lorsque des traces d'hydromorphie sont présentes de façon hétérogène ou localisée (pouvant être liées à la nature du matériau apporté ou à un phénomène de tassement superficiel), il est parfois impossible de conclure sur le caractère humide ou non des sondages.
- Les traces d'hydromorphie sont liées à l'oxydo-réduction du fer : certains types de sols très pauvres en fer, notamment sableux, ne permettent pas d'obtenir des résultats concluants. Les cailloux, graviers et racines peuvent induire des traces d'hydromorphie : ces traces peuvent aussi être confondues avec la coloration de certains substrats.

# 3 Aspects méthodologiques

## 3.1 Equipe de travail

Tableau 1 : Présentation de l'équipe projet

| Structure | Poste | Expertise réalisée | Agents |
|---|---|---|---|
| BIOTOPE | Chargé d'études botaniste | Analyse des habitats et des traces d'hydromorphie dans le sol | Maxence ARNAUD |

## 3.2 Prospections de terrain

Les dates de réalisation des expertises sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Calendrier des prospections de terrain

| Thématique | Date | Météorologie |
|---|---|---|
| Flore habitat | 15/09/2020 | Temps clair, température entre 17 et 23 C° |
| Pédologie | 15/09/2020 | |

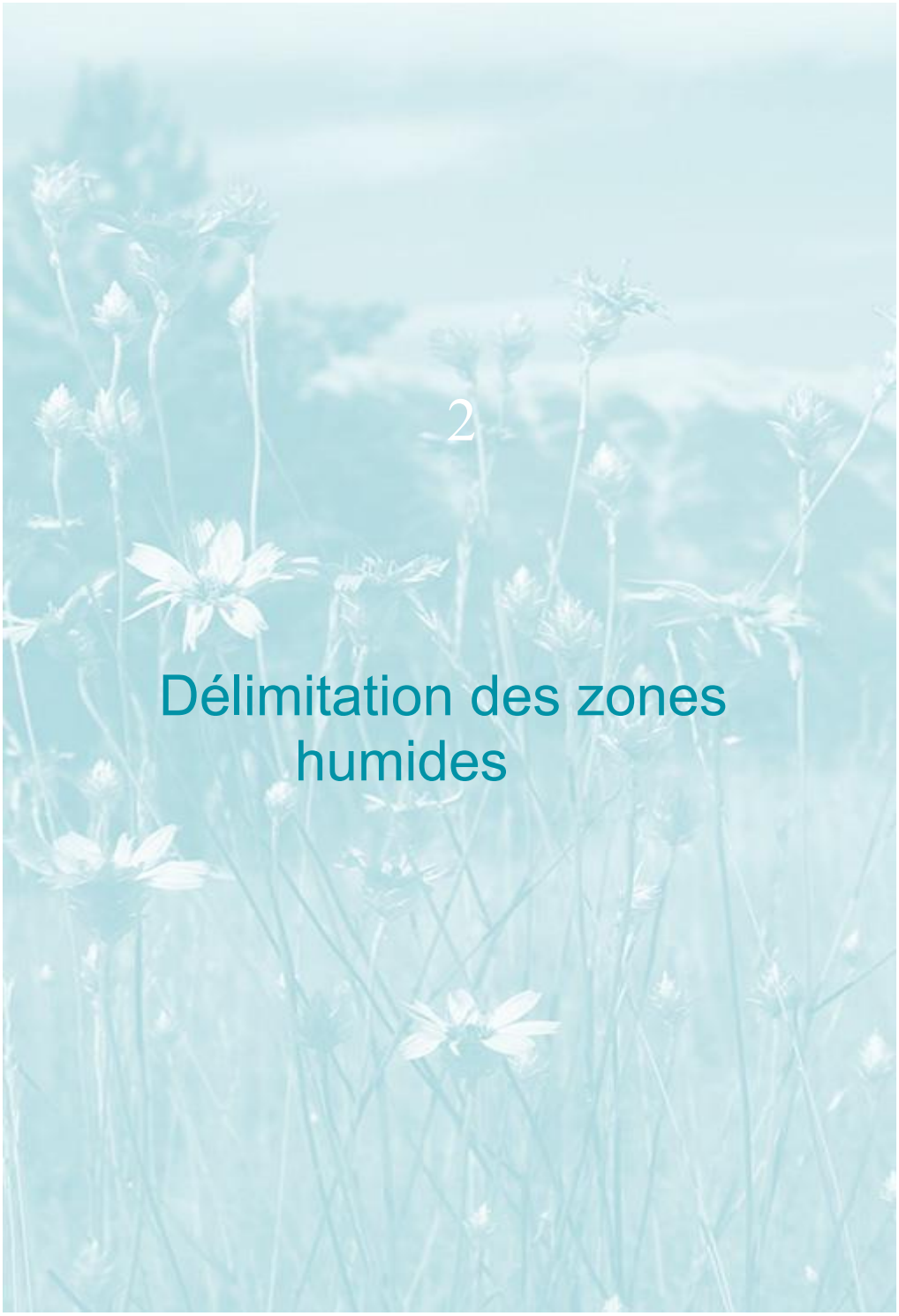

2

# Délimitation des zones humides

# 1 Habitats naturels et flore

Remarque importante : un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elle soit entièrement naturelle ou semi-naturelle. Tout en tenant compte de l'ensemble des facteurs environnementaux, la détermination des habitats naturels s'appuie essentiellement sur la végétation qui constitue le meilleur intégrateur des conditions écologiques d'un milieu (Bensettiti et al., 2001).

Malgré cela, les termes « habitat naturel », couramment utilisés dans les typologies et dans les guides méthodologiques sont retenus ici pour caractériser les végétations par souci de simplification.

## 1.1 Habitats naturels

La synthèse proposée ici s'appuie sur les relevés réalisés dans le cadre du présent travail, sur une analyse des caractéristiques des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, la cartographie des habitats naturels a été réalisée sur l'aire d'étude rapprochée.

### 1.1.1 Analyse bibliographique

Aucun diagnostic écologique préalable n'a jamais été réalisé sur l'aire d'étude rapprochée.

La cartographie des végétations d'Ile-de-France du Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) a été consultée à la date du 25 septembre 2020. Cette carte à l'échelle 1 :10 000 recense les habitats naturels et semi-naturels d'une partie de la région Ile-de-France. Les données de cet outil ne recoupent cependant pas l'aire d'étude rapprochée.

Aucune bibliographie sur les habitats de l'aire d'étude n'existe donc à ce jour.

### 1.1.2 Habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée

L'expertise des habitats naturels a été réalisée sur l'aire d'étude rapprochée. Plusieurs grands types de milieux y sont recensés :

- Habitats aquatiques
- Habitats ouverts, semi-ouverts ;
- Habitats forestiers ;
- Habitats artificialisés ;

L'aire d'étude rapprochée s'inscrit dans un contexte anthropique et est relativement mosaïquée au regard de sa faible surface (6,28 ha). Celle-ci présente des secteurs de friches ouvertes et quelques patchs de fourrés et boisements relativement dégradés. Le reste de l'aire d'étude est occupé par des habitats artificialisés (zones rudérales et cultures). Les enjeux liés aux habitats naturels semblent de ce fait peu importants et contraignants.

### 1.1.3 Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels

Le tableau suivant (cf. Tableau 3) précise, pour chaque type d'habitat identifié les typologies de référence, les statuts de patrimonialité, la superficie/linéaire sur l'aire d'étude et l'enjeu écologique.

**Tableau 3 : Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels présents dans l'aire d'étude rapprochée**

| Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation | Rattachement phytosociologique | Typologie CORINE Biotopes | Typologie EUNIS | Typologie Natura 2000 | Zone Humide | Dét. ZNIEFF | LRR | Niveau de rareté | État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée | Enjeu écologique |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Habitats aquatiques et humides** | | | | | | | | | | |
| Eaux courantes<br>Il s'agit d'une portion du ru d'Orgeval, un cours d'eau de faible profondeur sur substrat relativement hétérogène. La végétation y est présente de manière éparse et se limite à quelques individus de Myriophylles (*Myriophyllum sp*). | Aucun rattachement phytosociologique | 24.1 | - | - | NC | - | - | - | Etat moyen de conservation<br><br>0,072 ha / 1,15 % | Faible |
| **Habitats ouverts, semi-ouverts** | | | | | | | | | | |
| Fourré et manteau forestier eutrophe mésophile rudéralisé<br>Formation arbustive dense, se développant surtout en pente au Sud de l'aire d'étude rapprochée. Le cortège est anecdotique et ne comporte que des espèces à large amplitude écologique comme le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Prunellier (*Prunus spinosa*) et la Clématite des haies (*Clematis vitalba*). | *Fraxino excelsioris - Sambucetum nigrae* | 31.81 | F3.11 | NC | NC | - | LC | CCC | Mauvais état de conservation<br>0,883 ha / 14,06 % | Faible |
| Friches annuelles<br>Formation herbacée basse, peu dense, héliophile, nitrophile, dominée par des espèces annuelles et bisannuelles. Cet habitat se développe spontanément et ponctuellement en bordure de champ de maïs à l'Ouest de l'aire d'étude rapprochée. Les espèces constituant le cortège sont la Mercurielle annuelle (*Mercurialis annua*), la Morelle noire (*Solanum nigrum*) ou encore la Ballote noire (*Ballota nigra*). | *Sisymbrietea officinalis* | 87.1 | - | NC | NC | - | | AR | Bon état de conservation<br>0,021 ha / 0,33 % | Faible |

| Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation | Rattachement phytosociologique | Typologie CORINE Biotopes | Typologie EUNIS | Typologie Natura 2000 | Zone Humide | Dét. ZNIEFF | LRR | Niveau de rareté | État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée | Enjeu écologique |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | |
| Friches vivaces sur substrat rapporté<br>Communauté herbacée dense, mésoxérophile, nitrocline dominée par des espèces vivaces des milieux perturbés. Le cortège est dominé par la Carotte sauvage (*Daucus carota*), le Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*) ou encore la Cardère des oiseaux (*Dipsacus fullonum*). | *Dauco carotae – Melilotion abi* | 87.1 | E5.1 | NC | NC | - | LC | CCC | Bon état de conservation<br>1,02 ha / 16,21 % | Faible |
| Prairies fertilisées eutrophes fauchées<br>Formation herbacée eutrophile, mésohygrophile se développant sur les bords de la RD113. Le cortège est dominé par des espèces de milieux ouverts relativement ubiquistes, comme la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*) ainsi que des graminées. La présence de la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*) témoigne d'une certaine réserve hydrique dans le sol. | *Rumici obtusifolii – Arrhenatherenion elatioris* | 38.22 | E2.22 | - | p. | NC | LC | CCC | Bon état de conservation<br>0,055 ha / 0,88 % | Faible |
| Ronciers<br>Fourré de bas-étage dense, hypertrophile, nitrophile se développant en lisière de fourré arbustif et en bordure de chemin. La formation est quasi-monospécifique et ne comporte qu'une population de Ronce commune (*Rubus gr. fruticosus*). | *Pruno spinosae – Rubion radulae* | 31.811 | F3.111 | NC | p. | - | LC | AC | Bon état de conservation<br>0,064 ha / 1,05 % | Négligeable |
| **Habitats forestiers** | | | | | | | | | | |
| Alignements d'arbres, et bois d'érables | Aucun rattachement phytosociologique | 84 | - | NC | p. | - | - | - | Mauvais état de conservation<br>0,675 ha / 10,75 % | Faible |

| Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation | Rattachement phytosociologique | Typologie CORINE Biotopes | Typologie EUNIS | Typologie Natura 2000 | Zone Humide | Dét. ZNIEFF | LRR | Niveau de rareté | État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée | Enjeu écologique |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Formations arborées soir purement anthropique (alignement de Marronniers et de Tilleuls au Nord de l'aire d'étude), soit un boisement dégradé dominé par l'Erable plane (*Acer platanoides*) et l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). | | | | | | | | | | |
| Petit bois, bosquets<br>Formation arborée rudérale, atypique, mésohygrophile dominé par des espèces à large distribution écologique. Des arbres fruitiers (genre *Prunus*) se développent à l'état subspontané au sein de ce boisement. La strate herbacée est également assez peu typique, et est constituée de ronces (Genre *Rubus gr. fruticosus*), et d'autres espèces peu caractéristiques comme l'Epipactis à large feuilles (*Epipactis helleborine*). | Aucun rattachement phytosociologique | 84.3 | G5.2 | NC | p. | - | - | - | Etat de conservation non-évalué<br>0,597 ha / 9,51 % | Faible |
| **Habitats anthropisés** | | | | | | | | | | |
| Culture<br>Sur l'aire d'étude rapprochée, quelques cultures bordent les limites Nord et Ouest de l'aire d'étude. La plupart de ces champs étaient déjà fauchés et les potentielles végétations messicoles n'ont pas pu être observées. Au regard du contexte de l'aire d'étude, le potentiel d'accueil des parcelles agricoles pour des espèces messicoles patrimoniales est faible. | Aucun rattachement phytosociologique | 82.2 | X07 | - | p. | - | - | | État de conservation non évalué<br>1,108 ha / 17,64 % | Négligeable |

| Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation | Rattachement phytosociologique | Typologie CORINE Biotopes | Typologie EUNIS | Typologie Natura 2000 | Zone Humide | Dét. ZNIEFF | LRR | Niveau de rareté | État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée | Enjeu écologique |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Zones non-végétalisées<br>Emprises correspondant à des chemins et des routes. Une partie est constituée de chemins goudronnés. Le chemin au Nord de l'aire d'étude est un chemin agricole, et quelques rares espèces des milieux piétinés se développent comme le Plantain corne-de-cerf (*Plantago coronopus*) ou la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*). | Aucun rattachement phytosociologique | - | - | NC | NC | - | - | - | Etat de conservation non-évalué<br>0,257 ha / 4,09 % | Négligeable (nul pour les secteurs goudronnés) |
| Zones rudérales<br>Secteurs abritant quelques commerces et une station d'épuration. Ces secteurs sont imperméabilisés en très grande partie. | Aucun rattachement phytosociologique | 87.2 | E5.12 | NC | NC | - | - | - | Etat de conservation non-évalué<br>1,534 ha / 24,43 % | Nul |

Libellé de l'habitat naturel : dénomination des communautés végétales relevées sur l'aire d'étude rapprochée, issues principalement du référentiel régional (Culat, Mikolajczak & Sanz, 2016) ou aussi des typologies CORINE Biotopes (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997) ou EUNIS (Louvel et al., 2013). Les intitulés des typologies de référence sont parfois complexes et ont pu être adaptés au besoin de l'étude.

Rattachement phytosociologique : syntaxon phytosociologique au niveau de l'alliance par défaut, voire de rang inférieur lorsque cela est possible (sous-alliance association, groupement…), selon le prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004) et le Référentiel phytosociologique des végétations d'Île-de-France, version mai 2019

Typologie CORINE Biotopes : typologie de description et de classification des habitats européens (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997).

Typologie EUNIS : typologie de description et de classification des habitats européens (Louvel et al., 2013).

Typologie Natura 2000 : typologie de description et de codification des habitats d'intérêt communautaire (Commission Européenne DG Environnement, 2013), dont certains prioritaires dont le code Natura 2000 est alors complété d'un astérisque.

Zones humides : habitats caractéristiques de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 selon la nomenclature CORINE Biotopes et/ou selon le Prodrome des végétations de France. Cette approche ne tient compte ni des critères pédologiques ni des critères floristiques – Légende : « H » => Humide ; « p » => pro parte. « NC » => non concerné.

Dét. ZNIEFF : Habitats déterminants des ZNIEFF de la région Ile-de-France (Référentiel 2019)

LRR : Liste Rouge Régionale : Liste rouge des végétations menacées d'Île-de-France (Détrée J. & Ferreira L., 2019)

Niveau de rareté : Référentiel phytosociologique des végétations d'Île-de-France, CBNBP version mai 2019

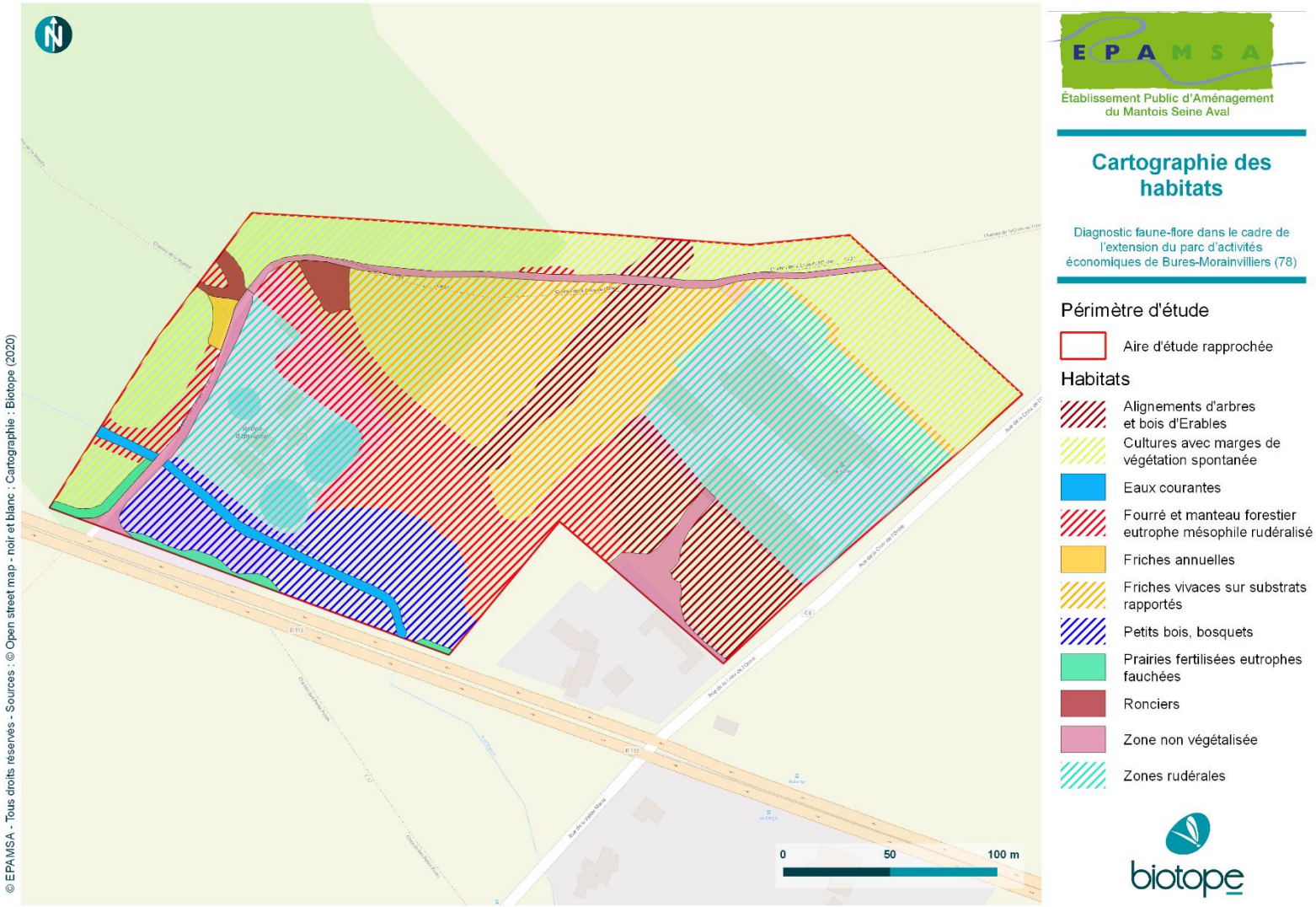


Carte 2 :

Carte 3 : Cartographie des habitats ©OpenStreetMap ©Biotope

Figure 4 : Habitats aquatiques et humides sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope

Eaux courantes

Figure 5 : Habitats ouverts, semi-ouverts mésophiles sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope

Friche sur substrats rapportés

Fourré et manteau forestier eutrophe mésophile rudéralisé

Figure 6 : Habitats anthropiques sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope

Zone rudérale

Cultures

### 1.1.4 Bilan concernant les habitats et enjeux associés

Onze types d'habitats naturels ou modifiés ont pu être identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Celle-ci est particulièrement mosaïquée et la proportion entre les milieux ouverts et semi-ouverts, forestiers et artificiels est relativement équilibrée. Les habitats restent néanmoins particulièrement dégradés du fait du contexte global anthropique.

Aucun habitat ne se rattache à un habitat d'intérêt communautaire ou prioritaire.

Par ailleurs, aucun habitat caractéristique de zones humides n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée.

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu écologique considéré comme faible pour les habitats naturels. Aucun secteur particulier de l'aire d'étude ne semble se distinguer en termes d'enjeu écologique des habitats naturels.

## 1.2 Flore

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain de la flore a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné la flore vasculaire (phanérogames, fougères et plantes alliées).

### 1.2.1 Analyse bibliographique

Les recherches bibliographiques et les consultations menées auprès de divers organismes (Conservatoire botanique national notamment) ont permis de recenser les plantes déjà connues dans le secteur d'étude, en particulier les espèces protégées et/ou patrimoniales (espèces déterminantes ZNIEFF, espèces menacées et inscrites en liste rouge régionale). Ces espèces ont par la suite été activement et prioritairement recherchées au sein de l'aire d'étude rapprochée. Elles sont présentées dans le Tableau 4 ci-après :

**Tableau 4 : Synthèse des données bibliographiques**

| Nom vernaculaire<br>*Nom scientifique* | Statuts | Dernière observation | Commentaire |
|---|---|---|---|
| Blechnum en épi (*Blechnum spicant*) | NT / DZ / R | Espèce observée à Morainvilliers en 2011 (Source : CBNBP) | Espèce sciaphile, oligotrophile et acidiphile des sols hygrophiles Hêtraies, chênaies sur sols tourbeux …<br><br>Potentialité de présence nulle (habitat défavorable) |
| Laîche étoilée (*Carex echinata*) | VU / DZ / RR | Espèce observée à Morainvilliers en 2003 (Source : CBNBP) | Espèce des bas-marais acidiphiles plus ou moins tourbeux<br>Potentialité de présence nulle (habitat défavorable) |

Europe : An. II : inscrit à Annexe II de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » qui regroupe les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

France : PN : Protection Nationale. Espèce inscrite à l'annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ; PR : Protection Régionale en Ile-de-France (Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale)

LRN : Tome 1/Tome 2 : liste rouge nationale tome 1 ou 2 (Olivier et al., 1995) ; Liste rouge des Orchidées de France (UICN France, MNHN, FCBN & SFO, 2009) et Liste rouge de la Flore vasculaire de France (UICN France, FCBN & MNHN, 2012) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

LRR : Liste rouge régionale (CBNBP, 2016) : CR : en danger critique d'extinction ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

Dét. ZNIEFF : Habitats déterminants des ZNIEFF de la région Ile-de-France (Référentiel 2019)

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (CBNBP, 2016) : RRR : extrêmement rare ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun ; CCC : extrêmement commun

Aucune étude n'a jamais été réalisée exclusivement sur la flore de l'aire d'étude rapprochée. Toutefois, une étude de délimitation des zones humides a été effectuée par AREA Conseil en 2014. Cette étude ne mentionne pas l'existence d'espèces menacées ou protégées en région Ile-de-France.

L'analyse bibliographique ne recense alors que deux espèces patrimoniales sur la commune concernée par le projet. Toutefois, aucune de ces espèces n'est protégée et ne pose ainsi de contraintes réglementaires. Les habitats de la Laîche étoilée et du Blechnum en épi sont par ailleurs absents de l'aire d'étude rapprochée, et ne sont ainsi pas susceptibles de s'y trouver.

### 1.2.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Au cours des investigations botaniques, 122 espèces végétales ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (annexe 4). Au regard de la pression d'inventaire, ce chiffre 122 témoigne d'une diversité moyenne compte tenu de la surface de l'aire d'étude rapprochée et des habitats présents.

La richesse floristique de l'aire d'étude rapprochée est moyenne compte tenu du contexte assez anthropique et mosaïqué du secteur. En effet, elle est liée à la grande diversité d'habitats rencontrés. Les cortèges des espèces calcicoles des friches, des ourlets et des milieux rudéraux dominent très largement ce cortège. Il faut noter la rareté des espèces de milieux humides recensées sur l'aire d'étude.

### 1.2.3 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant (cf. Tableau 5) précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.

**Tableau 5 : Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales remarquables présentes dans l'aire d'étude rapprochée**

| Nom vernaculaire<br>*Nom scientifique* | Statuts réglementaires | | Statuts patrimoniaux | | | | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée | Enjeu écologique |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Europe | France | LRN | LRR | Dét. ZNIEFF | Niveau de rareté | | |
| **Espèces patrimoniales et/ou réglementées** | | | | | | | | |
| Aucune espèce patrimoniale et/ou protégée n'a été recensée sur l'aire d'étude rapprochée. | | | | | | | | |
| **Espèces exotiques envahissantes** | | | | | | | | |
| 6 espèces végétales d'origine exotique et envahissantes ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée : L'Ailanthe (*Ailanthus altissima*), le Buddléia de David (*Buddleja davidii*), la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), le Lilas d'Espagne (*Galega officinalis*), le Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*) et le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*).<br>Parmi elles, 3 sont considérées comme exotiques envahissantes avérées implantées : L'Ailanthe, le Lilas d'Espagne et le Solidage du Canada. D'après le CBNBP, « en raison de leur forte fréquence l'éradication de ces espèces est inenvisageable. Il faut apprendre à « vivre avec » et exercer une lutte ponctuelle, ciblée principalement sur les espaces protégés. » Dans le présent rapport, seules ces espèces seront cartographiées. La seule prise en compte de ces espèces limite le nombre de stations à 3 (une pour chaque espèce). Les impacts liés aux espèces exotiques envahissantes apparaissent donc relativement faibles. | | | | | | | | Nul |

Europe : An. II : inscrit à Annexe II de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » qui regroupe les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

France : PN : Protection Nationale. Espèce inscrite à l'annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ; PR : Protection Régionale en Ile-de-France (Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale)

LRN : Tome 1/Tome 2 : liste rouge nationale tome 1 ou 2 (Olivier et al., 1995) ; Liste rouge des Orchidées de France (UICN France, MNHN, FCBN & SFO, 2009) et Liste rouge de la Flore vasculaire de France (UICN France, FCBN & MNHN, 2012) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

LRR : Liste rouge régionale (CBNBP, 2016) : CR : en danger critique d'extinction ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

Dét. ZNIEFF : Habitats déterminants des ZNIEFF de la région Ile-de-France (Référentiel 2019)

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (CBNBP, 2016) : RRR : extrêmement rare ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun ; CCC : extrêmement commun

Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Île-de-France (CBNBP, 2018)

Carte 4 : Localisation des espèces exotiques envahissantes - ©OpenStreetMap ©Biotope

Figure 7 : Espèces exotiques sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.

Lilas d'Espagne (Galega officinalis)

Ailanthe (Ailanthus altissima)

### 1.2.4 Bilan concernant les espèces végétales et enjeux associés

122 espèces floristiques ont pu être identifiées au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Parmi elles, plusieurs présentent caractère remarquable :

- Aucune espèce à enjeu écologique moyen, fort ou très fort ;
- Plusieurs espèces exotiques dont 6 à caractère envahissant (3 avérées)

De plus, aucune espèce végétale protégée à l'échelle régionale ou nationale n'a été identifiée sur l'aire d'étude rapprochée.

Les enjeux floristiques sont globalement faibles et homogènes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Les espèces identifiées sont communes, banales et souvent à large amplitude écologique.

## 1.3 Zones humides

La synthèse proposée ici s'appuie sur les relevés réalisés dans le cadre du présent travail, sur une analyse des caractéristiques des milieux humides de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, la cartographie des zones humides a été réalisée sur l'aire d'étude rapprochée.

### 1.3.1 Analyse bibliographique

#### *Etudes antérieures*

Une étude menée par AREA Conseil en 2014 sur le site a identifié une zone humide sur la base du critère flore. Sa localisation est précisée dans la carte ci-dessous :

Figure 8 : Localisation de la zone humide identifiée en 2014 ©AREA Conseil

Un point de vigilance sera porté sur ce secteur de l'aire d'étude rapprochée lors de l'expertise des zones humides, notamment sur la présence de flore hygrophile (cf Tableau 7).

***Contexte historique***

L'outil « Remonter le temps » de la base de données Géoportail a été consultée à la date du 27 novembre 2020. Cet outil permet notamment de visualiser des photographies aériennes prises il y a plusieurs décennies.

L'aire d'étude semblait 1949 localisée sur une zone bocagère, le ru d'Orgeval suivant son tracé actuel. La RD113 était déjà bâtie à cette époque et délimitait le sud de l'aire d'étude rapprochée. Une plantation d'arbres s'apparentant à un verger est également identifiable cette même année, à l'Est de l'actuelle station d'épuration. 15 ans plus tard (1965), le site était soumis à des travaux de construction à l'Est de l'emprise, à ce jour occupée par des bâtiments, des routes et un parking. Ce n'est que dans les années 1970-1980 que l'aire d'étude verra une station d'épuration construite à l'Ouest de son emprise. La plantation d'arbres s'est entretemps nettement développée.

Depuis 1987, le site semble avoir relativement peu évolué. Quelques zones se sont néanmoins refermées et abritent aujourd'hui des fourrés arbustifs denses, accompagnés de reliquats d'arbres de verger. Le ru d'Orgeval est toujours existant.

## 2 Délimitation des zones humides

Carte 5 : Contexte historique de l'aire d'étude rapprochée

# 2 Délimitation des zones humides

***Contexte géologique***

Les données du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ont été consultées. L'aire d'étude est localisée sur trois couches géologiques distinctes :

- Les Marnes et Caillasses, Calcaire grossier supérieur et moyen : Les Marnes, les Caillasses et les Calcaires à Cérithes qui terminent le Lutétien dans le Bassin de Paris sont bien développés sur la feuille Pontoise. Cette série se présente sous l'aspect d'une alternance de lits calcaires plus ou moins épais et de marnes, Vers la partie supérieure, les marnes blanches grossières, avec caillasses, dominent.
- Les Sables de Beauchamp du Bartonien inférieur : Les Sables de Beauchamp sont généralement stériles, blancs et jaunâtres, avec des bandes de sable argileux rubéfié. Ils renferment à leur partie supérieure, un banc de grès très dur, mamelonné, assez constant sur la feuille Pontoise.
- Les Calcaire de Saint-Ouen du Bartonien inférieur : Le Calcaire de Saint-Ouen est représenté par deux faciès. L'un, calcaire, domine dans la moitié nord-est de la feuille (vallées de la Viosne et de l'Oise). L'autre, marneux, s'étend au SW (massif d'Arthies et vallée de la Seine. Il est assez régulier, est constitué par des petits bancs de calcaire très dur, bien lités, alternant avec des marnes blanchâtres ou grises.

Les couches géologiques marneuses sont généralement assez peu perméables et sont susceptibles d'accueillir une nappe aquifère en profondeur. Ces marnes ne s'étendent cependant pas partout et sont très souvent mélangées à des éléments plus grossiers, conférant au tout une roche à perméabilité moyenne.

La donnée géologique demeure à coupler avec la pédologie informant sur le processus de dégradation ce ces roches-mères dans le sol.

## 2 Délimitation des zones humides

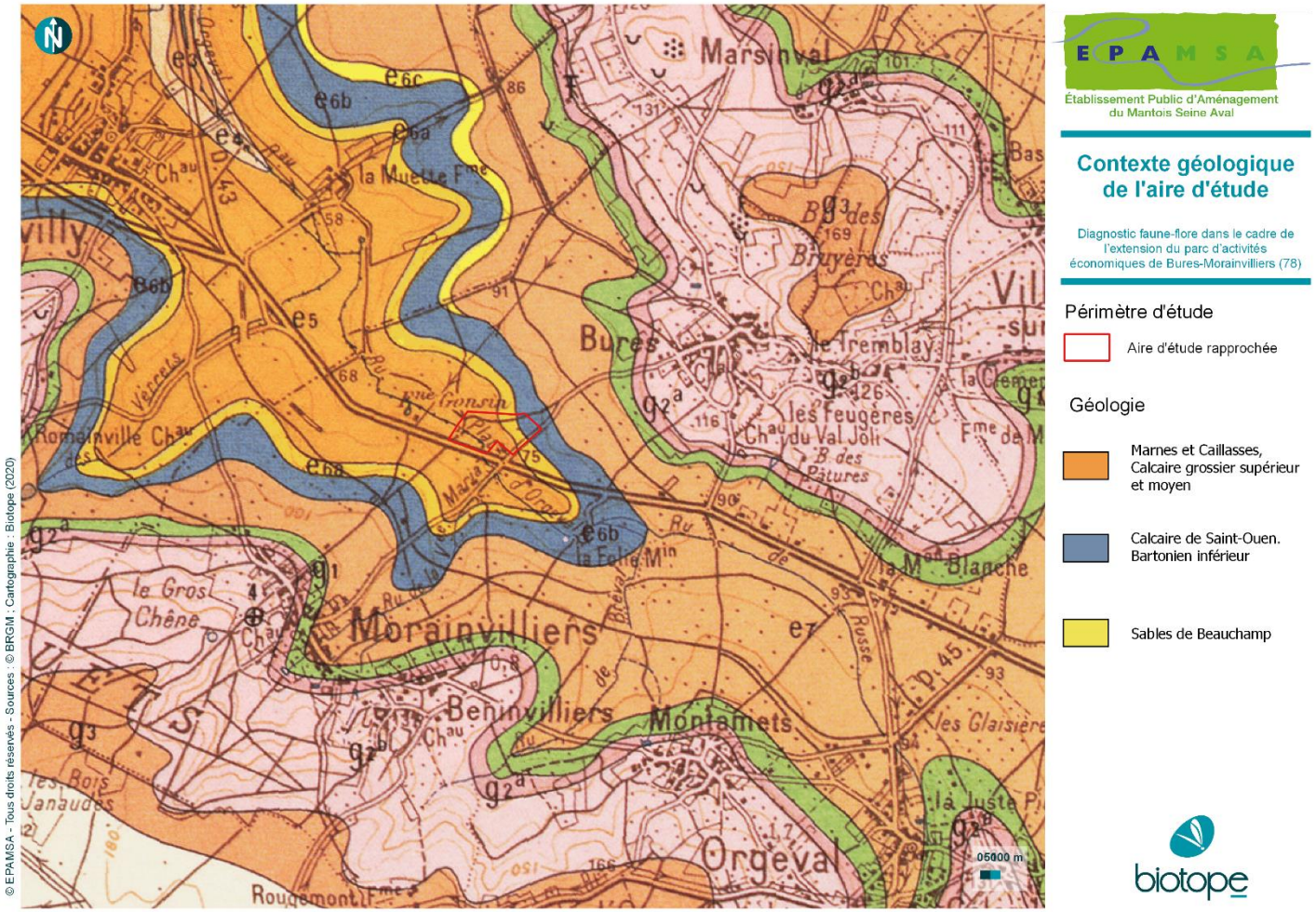


© EPAMSA - Tous droits réservés - Sources : © BRGM ; Cartographie : Biotope (2020)

EPAMSA
Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval

**Contexte géologique de l'aire d'étude**

Diagnostic faune-flore dans le cadre de l'extension du parc d'activités économiques de Bures-Morainvilliers (78)

Périmètre d'étude

Aire d'étude rapprochée

Géologie

Marnes et Caillasses, Calcaire grossier supérieur et moyen

Calcaire de Saint-Ouen. Bartonien inférieur

Sables de Beauchamp

biotope

Carte 6 : Contexte géologique de l'aire d'étude rapprochée

# 2 Délimitation des zones humides

***Contexte pédologique***

La cartographie des sols réalisée par le bureau d'études GisSol a été consultée à la date du 27 novembre 2020. L'aire d'étude est localisée sur deux types de sols, dont l'un est largement majoritaire. Seuls les champs au Nord-Est de l'aire d'étude rapprochée se situe sur un autre type de sol. Les deux profils pédologiques recensés sont :

- Les planosols (minoritaires sur l'aire d'étude) : Les planosols sont des sols caractérisés par un contraste très important entre les horizons supérieurs perméables et les horizons profonds dont la perméabilité est très faible ou nulle du fait d'une teneur en argile élevée. Il en résulte que les horizons supérieurs sont saisonnièrement gorgés d'eau, donc hydromorphes, et marqués par une coloration bariolée.
- Les calcosols (majoritaires sur l'aire d'étude) : Les calcosols sont des sols moyennement épais à épais (plus de 35cm d'épaisseur), développés à partir de matériaux calcaires. Ils sont riches en carbonates de calcium sur toute leur épaisseur, leur pH est donc basique. Ils sont fréquemment argileux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins séchants, souvent très perméables.

Parmi ces deux profils pédologiques identifiés, seuls les planosols sont susceptibles d'accueillir une nappe aquifère en profondeur. Ainsi, la pédologie penche en la présence de zones humides sur le secteur agricole au Nord-Est de l'aire d'étude rapprochée.

Carte 7 : Contexte pédologique de l'aire d'étude rapprochée

# 2 Délimitation des zones humides

***Contexte topographique***

L'aire d'étude rapprochée est en grande partie en pente descendante orientée Sud-Ouest, vers le Ru d'Orgeval. L'altitude a donc tendance à augmenter en allant vers le Nord-Est. En règle générale, dans un contexte de pente, les eaux ont tendance à ruisseler au lieu de s'accumuler en certains points. Toutefois, la présence du ru d'Orgeval en contrebas est favorable à la présence de zones humides non-loin des berges. L'altitude varie entre 66,60m et 88,40m.

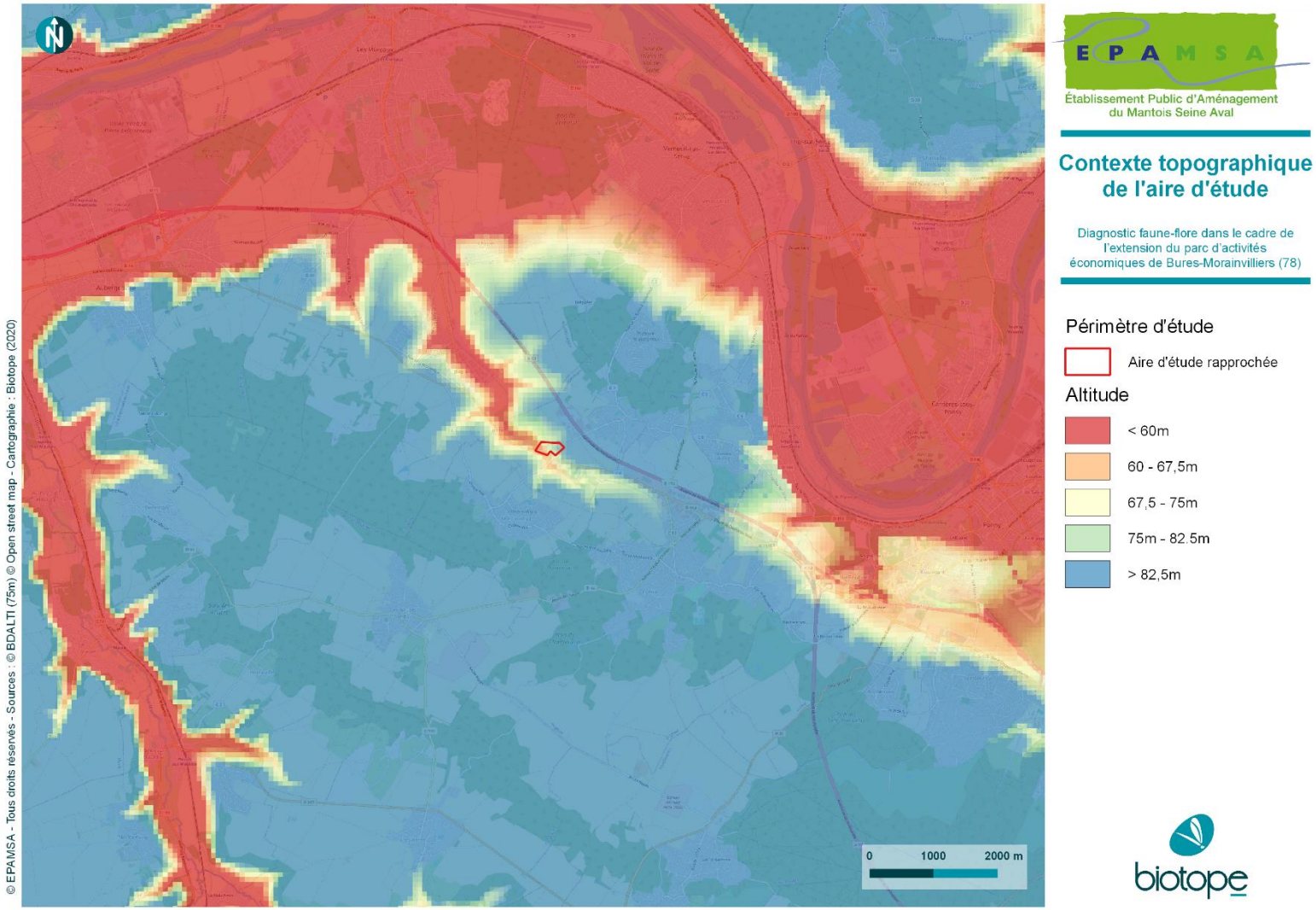


Carte 8 : Contexte topographique de l'aire d'étude rapprochée

# 2 Délimitation des zones humides

***Contexte de remontée de nappe***

La carte nationale des remontées de nappe a été consultée sur le portail Géorisques. La moitié Ouest de l'aire d'étude est intégrée dans une zone potentiellement sujette à des inondations de caves. La partie Est, plus éloignée du ru d'Orgeval n'est pas concernée par un risque de remontée de nappe quelconque.

Cette donnée laisse donc présager une potentialité de présence de zone humide à l'Ouest de l'aire d'étude. La probabilité de présence de zone humide pour le secteur Est est faible.

## 2 Délimitation des zones humides

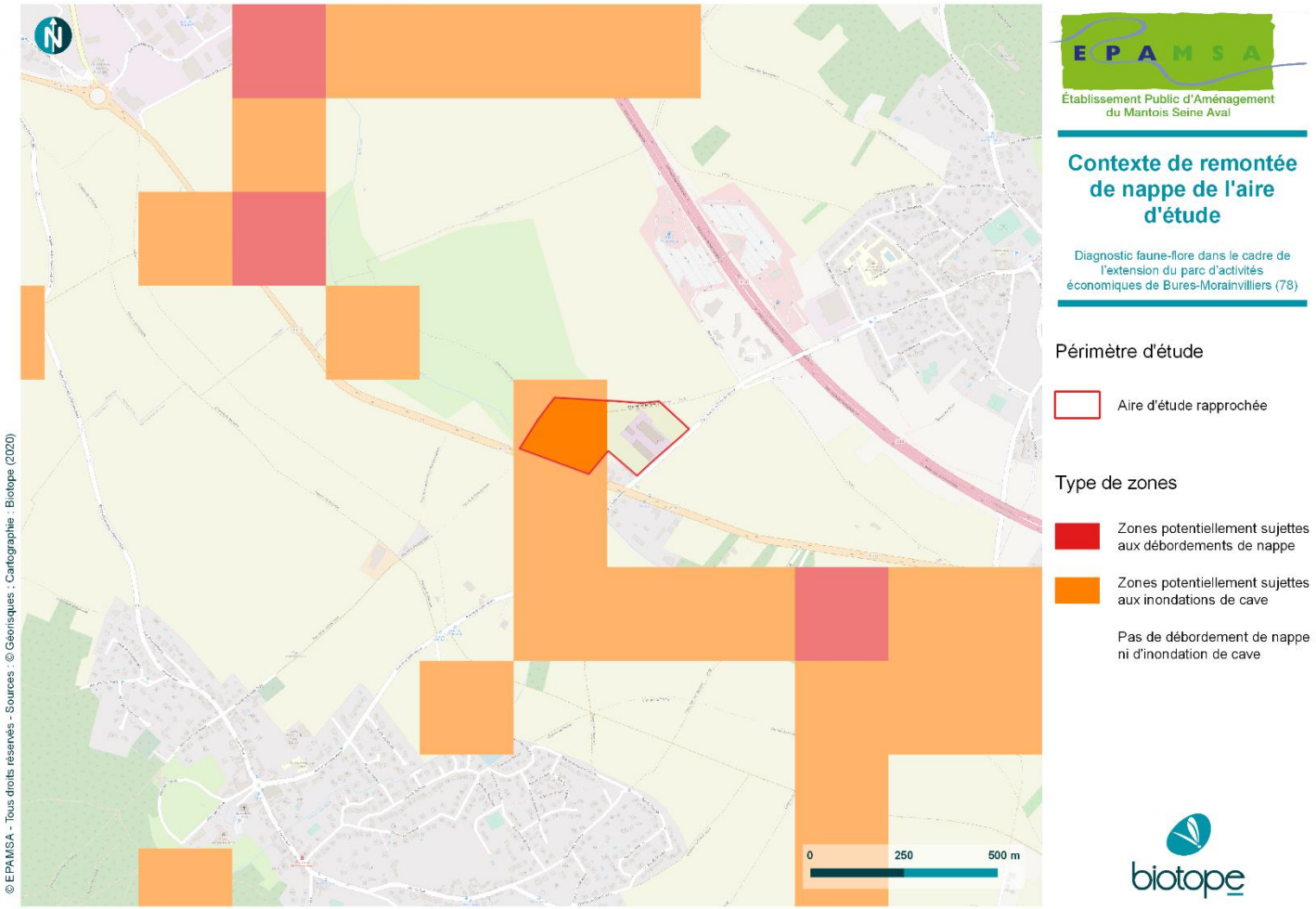


Carte 9 : Contexte de remontée de nappe de l'aire d'étude rapprochée

# 2 Délimitation des zones humides

***Contexte de végétations du CBNBP***

Le Conservatoire botanique du bassin parisien ne recense aucune végétation humide et aucune flore humide sur l'aire d'étude rapprochée.

***Contexte des classes enveloppe d'alerte « Zones humides » de la DRIEE***

La DRIEE Ile-de-France a lancé, en 2010, une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides sur la base d'enveloppes d'alerte réparties en 5 classes présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Tableau des classes des enveloppes d'alerte potentiellement humides de la DRIEE - 2010

| Classes des enveloppes d'alerte potentiellement humide de la DRIEE Ile-de-France | |
|---|---|
| **Classe 1** | Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. |
| **Classe 2** | Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : - zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) - zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté. |
| **Classe 3** | Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser. |
| **Classe 4** | Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide. |
| **Classe 5** | Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides. |

L'aire d'étude rapprochée est concernée par ces classes des enveloppes d'alerte. Le ru d'Orgeval, cours d'eau est positionné en classe 5, et n'est pas concerné par les zones humides. Toutefois, ses abords sont identifiés en classe 3. Le secteur identifié comme étant sur des planosols (cf Carte 7) est également concerné par cette classe 3. Le reste de l'aire d'étude est positionné en classe 4, ce qui laisse une faible potentialité de zones humide sur ces secteurs.

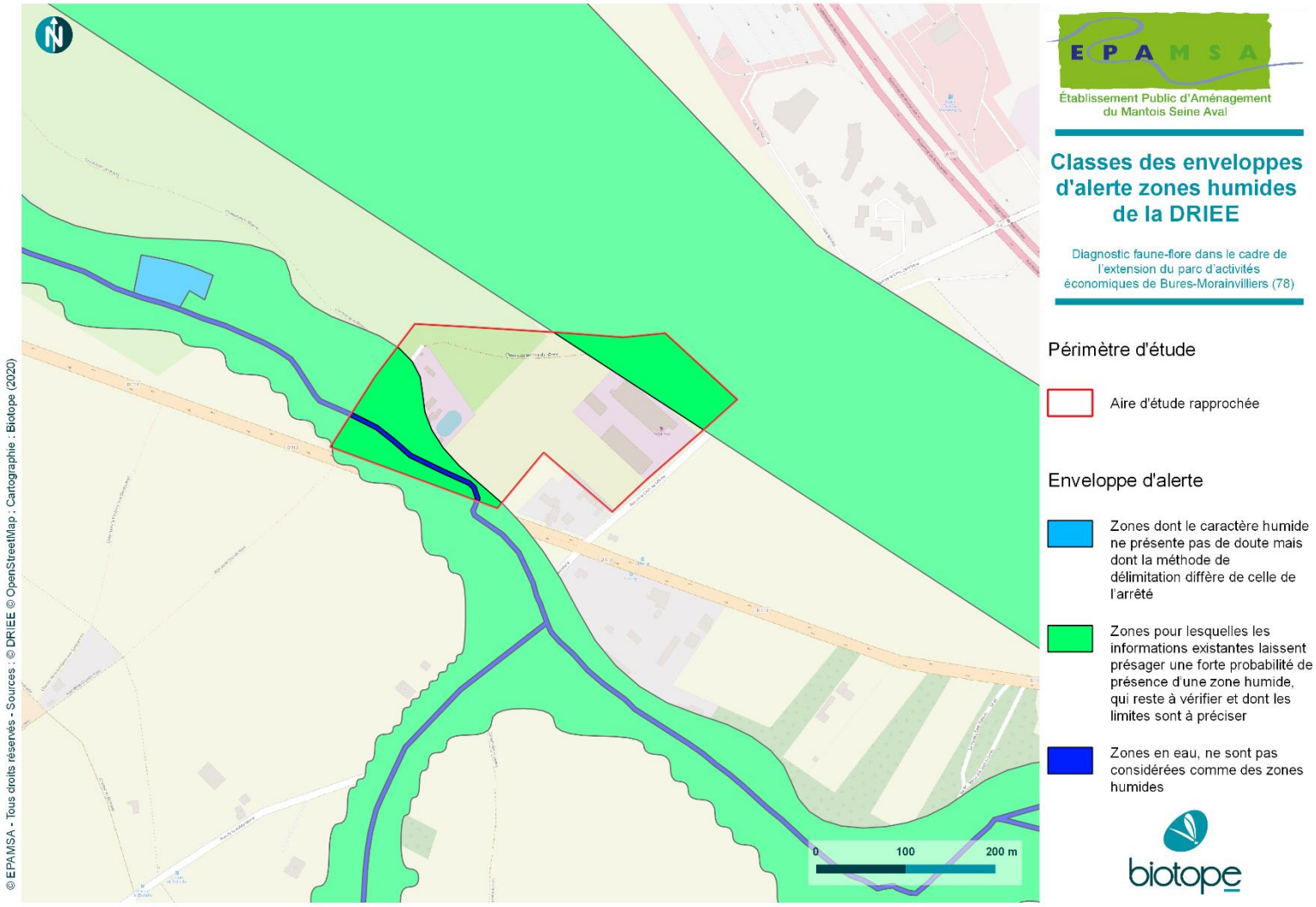


Carte 10 : Contexte de classes des enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE (2010)

# 2 Délimitation des zones humides

***Synthèse de l'analyse bibliographique***

Selon l'analyse bibliographique conduite ci-dessus, la probabilité de trouver une zone humide sur l'aire d'étude rapprochée est estimée à **« moyenne ».**

Deux secteurs de l'aire d'étude sont concernés par des zones humides potentielles :

- Les abords du ru d'Orgeval, situés en contrebas topographique, à proximité d'une unité du réseau hydrographique. La potentialité existe sur tout le linéaire du cours d'eau.
- Une unité agricole située en haut de topographie, mais concernée par des sols hydromorphes susceptibles d'être classés humides au titre de la réglementation en vigueur.

La méthodologie de l'arrêté du 24 juin 2008 permettra d'identifier et de délimiter les zones humides réellement présents sur l'aire d'étude rapprochée.

### 1.3.2 Zones humides présentes dans l'aire d'étude rapprochée

***Identification des zones humides par le critère Végétation***

La cartographie de la végétation est utilisée pour l'inventaire des zones humides. La délimitation est alors établie sur la base du contour des habitats identifiés selon la nomenclature CORINE Biotopes (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997) ou le Prodrome des végétations de France (Bardat *et al*., 2004). Elle a ainsi permis de différencier les habitats dits « humides » « H » des habitats « potentiellement ou partiellement humides » « pro parte, p. », au regard de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

Les relevés floristiques et la cartographie des habitats naturels qui en découlent ont permis de recenser dans l'aire d'étude rapprochée :

- Aucun habitat caractéristique de zones humides « H » selon le critère Végétation ;
- 2,997 ha d'habitats partiellement caractéristiques de zones humides « pro parte » nécessitant la réalisation de sondages pédologiques.
- 3,287 ha d'habitats non-caractéristiques de zones humides « NC », nécessitant la réalisation de sondages pédologiques

Le tableau suivant précise, pour chaque habitat caractéristique ou potentiellement caractéristique de zones humides les typologies de référence, la catégorie d'habitat humide au sens de l'arrêté du 1er octobre 2009, la superficie/linéaire et le recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée.

Tableau 7 : Analyse du critère « Végétation » des habitats de l'aire d'étude rapprochée

| Libellé de l'habitat naturel | Rattachement phytosociologique | Typologie CORINE Biotopes | Zone Humide | Flore hygrophile | Surface / Recouvrement sur l'aire d'étude |
|---|---|---|---|---|---|
| Eaux courantes | Aucun rattachement phytosociologique | 24.1 | NC | Non | 0,072 ha / 1,15 % |
| Fourré et manteau forestier eutrophe mésophile rudéralisé | *Fraxino excelsioris - Sambucetum nigrae* | 31.81 | NC | Non | 0,883 ha / 14,06 % |
| Friches annuelles | *Sisymbrietea officinalis* | 87.1 | NC | Non | 0,021 ha / 0,33 % |
| Friches vivaces sur substrat rapporté | *Dauco carotae – Melilotion abi* | 87.1 | NC | Non | 1,02 ha / 16,21 % |
| Prairies fertilisées eutrophes fauchées | *Rumici obtusifolii – Arrhenatherenion elatioris* | 38.22 | p. | Non | 0,055 ha / 0,88 % |
| Ronciers | *Pruno spinosae – Rubion radulae* | 31.811 | p. | Non | 0,064 ha / 1,05 % |
| Alignements d'arbres, et bois d'érables | Aucun rattachement phytosociologique | 84 | p. | Non | 0,675 ha / 10,75 % |
| Petit bois, bosquets | Aucun rattachement phytosociologique | 84.3 | p. | Non | 0,597 ha / 9,51 % |

## 2 Délimitation des zones humides

| Libellé de l'habitat naturel | Rattachement phytosociologique | Typologie CORINE Biotopes | Zone Humide | Flore hygrophile | Surface / Recouvrement sur l'aire d'étude |
|---|---|---|---|---|---|
| Culture | Aucun rattachement phytosociologique | 82.2 | p. | Non | 1,108 ha / 17,64 % |
| Zones non-végétalisées | Aucun rattachement phytosociologique | - | NC | Non | 0,257 ha / 4,09 % |
| Zones rudérales | Aucun rattachement phytosociologique | 87.2 | NC | Non | 1,534 ha / 24,43 % |

Libellé de l'habitat naturel : dénomination des communautés végétales relevées sur l'aire d'étude rapprochée, issues principalement du référentiel régional (Culat, Mikolajczak & Sanz, 2016) ou aussi des typologies CORINE Biotopes (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997) ou EUNIS (Louvel *et al.,* 2013). Les intitulés des typologies de référence sont parfois complexes et ont pu être adaptés au besoin de l'étude.

Rattachement phytosociologique : syntaxon phytosociologique au niveau de l'alliance par défaut, voire de rang inférieur lorsque cela est possible (sous-alliance association, groupement…), selon le prodrome des végétations de France (Bardat *et al*., 2004) et autres publications du prodrome des végétations de France 2 (voir sources en bibliographie).

Typologie CORINE Biotopes : typologie de description et de classification des habitats européens (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997).

Zones humides : habitats caractéristiques de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 selon la nomenclature CORINE Biotopes et/ou selon le Prodrome des végétations de France. Cette approche ne tient compte ni des critères pédologiques ni des critères floristiques – Légende : « H » => Humide ; « p » => pro parte « NC » => non concerné.

Aucune zone humide n'a été délimitée sur la base du critère « Végétation ». Par ailleurs, parmi les espèces hygrophiles identifiées par AREA Conseil sur le secteur du Ru d'Orgeval, peu de ces espèces ont été revues.
Sur la base du critère « flore » de la réglementation en vigueur, les espèces de chaque strate sont majoritairement non-hygrophiles et les rares espèces hygrophiles rencontrées demeurent en recouvrement trop faible pour qualifier le milieu d'humide. L'état de ce secteur peut ainsi ne plus être considéré comme zone humide en 2020.
Le tableau ci-dessous reprend les espèces majoritaires observées sur la zone humide identifiée par AREA Conseil en 2014 ainsi que les observations réalisées par BIOTOPE en 2020:

# 2 Délimitation des zones humides

Tableau 8 : Espèces de flore dominantes du sous-bois à proximité du ru d'Orgeval

| Nom latin | Nom vernaculaire | Humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 | Observations |
|---|---|---|---|
| *Alliaria petiolata* | Alliaire | Non | Observé en 2020 |
| *Brachypodium sylvaticum* | Brachypode des bois | Non | Observé en 2020 |
| *Caltha palustris* | Populage des marais | Oui | Non revu en 2020 |
| *Epipactis helleborine* | Epipactis à larges feuilles | Non | Observé en 2020 |
| *Euonmus europaeus* | Fusain d'Europe | Non | Observé en 2020 |
| *Fraxinus excelsior* | Frêne commun | Non | Observé en 2020 |
| *Galium aparine* | Gaillet gratteron | Non | Observé en 2020 |
| *Geum urbanum* | Benoîte des villes | Non | Observé en 2020 |
| *Hedera helix* | Lierre grimpant | Non | Observé en 2020, espèce largement dominante du sous-bois |
| *Humulus lupulus* | Houblon grimpant | Oui | Observé en 2020 |
| *Potentilla anserina* | Potentille ansérine | Oui | Non revue en 2020 |
| *Prunus avium* | Merisier | Non | Observé en 2020 |
| *Rubus fruticosus* | Ronce de Bertham | Non | Observé en 2020 |
| *Sambucus nigra* | Sureau noir | Non | Observé en 2020 |
| *Symphytum officinale* | Grande Consoude | Oui | Observé en 2020, répartition fragmentaire |
| *Urtica dioica* | Ortie dioïque | Non | Observé en 2020 |

# 2 Délimitation des zones humides

***Identification des zones humides par le critère Sol (sondages pédologiques)***

Une expertise pédologique a été menée le 09 décembre 2020 sur l'aire d'étude rapprochée afin de compléter les informations apportées par la cartographie des habitats. Ainsi, des sondages pédologiques ont été réalisés au droit des habitats partiellement ou potentiellement humides et des habitats non-caractéristiques de zones humides.

Au total, 7 sondages pédologiques ont été effectués (cf. Carte 11). Sur ces 7 sondages, 6 peuvent être classés non-humides au titre de l'arrêté du 01 octobre 2009. Ces 6 sondages ont été réalisés dans les parcelles cultivées, les friches et quelques boisements.

Un sondage demeure indéterminé (malgré de multiples tentatives de sondages), car ce dernier n'a pas pu être réalisé assez profondément pour être rattaché à une classe GEPPA. Ce sondage, localisé à proximité du ru d'Orgeval a en effet rencontré des sols très secs avec un horizon superficiel relativement sableux et riche en humus. Ce profil de sol a été rencontré trois fois sur l'espace de quelques mètres et le sondage n'a pu être poursuivi sur ce type de substrat. Toutefois, au regard de la bibliographie et de la faible connexion du ru d'Orgeval aux milieux adjacents (présence de pontons en bois, et incision marquée du cours d'eau), le secteur où le sondage a été réalisé peut être considéré non-humide (NH).

A noter que ce sondage a été réalisé sur le secteur autrefois classé comme humide par AREA Conseil en 2014, sur la base du critère Flore. Pour rappel, un grand nombre des espèces hygrophiles observées en 2014 n'ont pas été revues en 2020.

## 2 Délimitation des zones humides

Figure 9 : Illustrations de l'expertise pédologique – Photos prises sur le site en 2020 - ©Biotope

Sondage pédologique non-humide dans une culture

Ru d'Orgeval avec présence de pontons en bois

Sondage pédologique indéterminé, près du ru d'Orgeval

## 2 Délimitation des zones humides

Carte 11 : Analyse des critères habitats et sols - ©Biotope

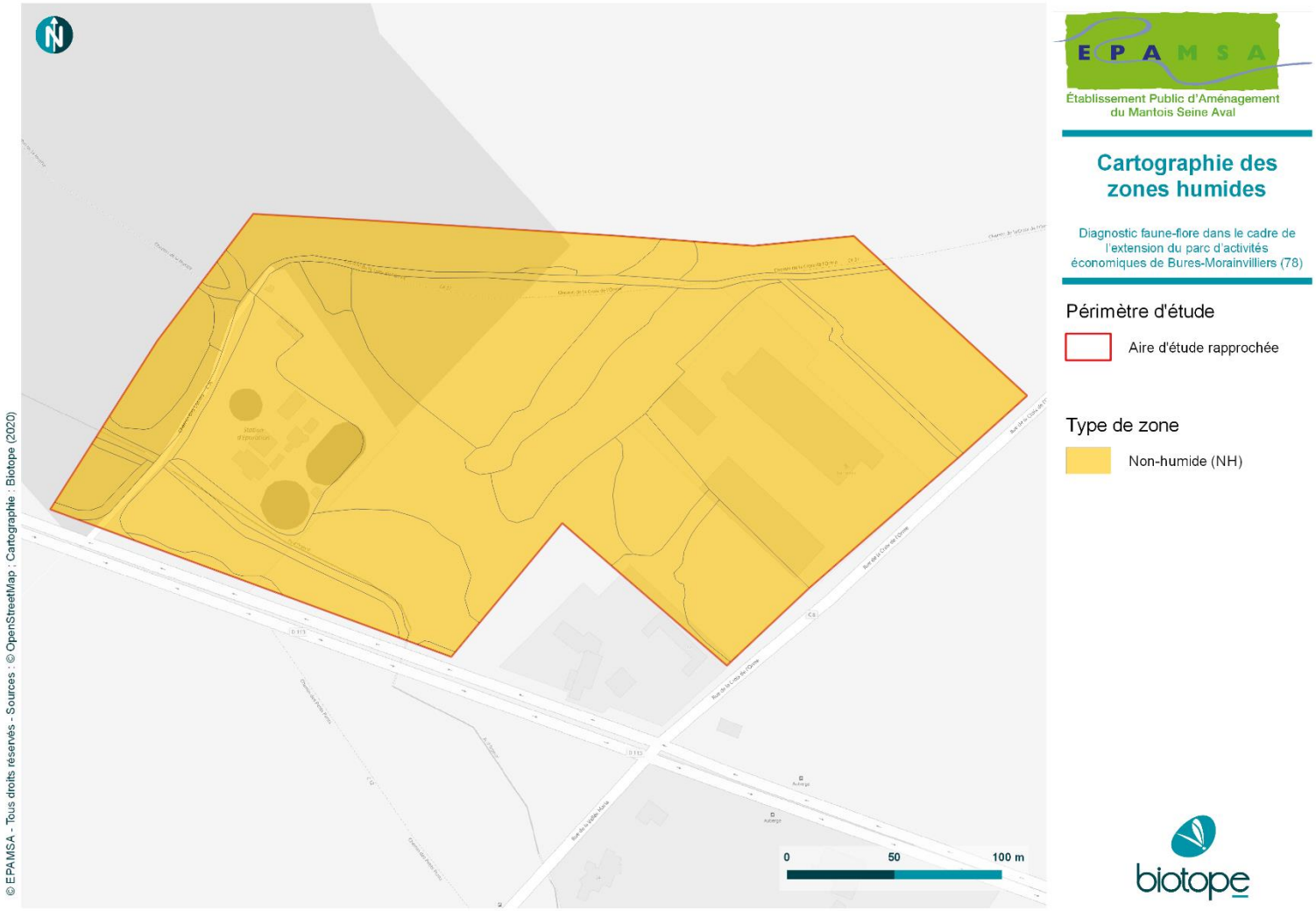


Carte 12 : Synthèse des zones humides sur l'aire d'étude rapprochée

# 3 Délimitation des zones humides

### 1.3.3 Bilan concernant les zones humides et enjeux associés

Au total, aucune surface de zones humides n'a pu être délimitée par le critère végétation ou le critère sol. De ce fait**, l'aire d'étude rapprochée ne présente aucune surface de zone humide selon les critères de la législation en vigueur.**

Les zones où des zones humides étaient pressenties ont été l'objet d'une attention particulière. Toutefois, la pédologie au Nord-Est de l'aire d'étude rapprochée est en réalité défavorable aux zones humides (présence de calcaire filtrant aux alentours de 40cm de profondeur), et l'état du ru d'Orgeval n'est localement pas favorable à la présence de zones humides au niveau des berges.

# 4

# Bibliographie

# Bibliographie


- Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.
- Bardat J. Brioret F. Botineau M. Lacoste A. (2004). Prodrome des végétations de France. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 172 p.
- Bissardon M. Guibal L. Rameau J-C. (2003) Corine biotopes, version originale, types d'habitats français, École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, Nancy, 175 p.
- Louvel J. Gaudillat V. & Poncet L. (2013). EUNIS, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 289 p.


# Webographie


- IGN - Source de données cartographiques [Online]. [Cité 25 mai 2020]. Disponible sur : http://professionnels.ign.fr/
- InfoTerre - Source de données géologiques [Online]. [Cité 25 mai 2020]. Disponible sur : http://infoterre.brgm.fr/
- OSM - Source de données cartographiques [Online]. [Cité 8 avril 2020]. Disponible sur : https://www.openstreetmap.org/#map=6/46.449/2.210
- SIGES Seine-Normandie - Source de données cartographiques [Online]. [Cité 25 mai 2020]. Disponible sur : http://sigessn.brgm.fr/
- Légifrance - Le service public de la diffusion du droit [Online]. [Cité 25 mai 2020]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/
- CBNBP - Conservatoire botanique national du Bassin Parisien [Online]. CBNBP. [Cité 25 mai 2020]. Disponible sur : http://www.cbnbl.org/cbnbl
- Géoportail - le portail national de la connaissance du territoire [Online]. [Cité 25 mai 2020]. Disponible sur : https://www.geoportail.gouv.fr

biotope

**Siège social :**
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - **www.biotope.fr**